travail sécurité

LE MENSUEL DE L'INRS POUR LA PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS



■ GRAND ENTRETIEN

Marc Loriol, sociologue du travail et chercheur au CNRS

■ EN IMAGES

Agroalimentaire : les risques professionnels hachés menu ■ ÉMERGENCES...

Prévention de TMS : les ciseaux perdent leurs anneaux ■ EN ENTREPRISE

De l'injonction au contrat de prévention, un mal pour un bien...

SOMMAIRE







04 ACTUALITÉS

- Anniversaire Pour son centenaire, l'OIT dévoile un rapport sur l'avenir du travail
- Collecte de déchets ménagers Il est recommandé d'agir
- Comité social et économique L'inquiétude gagne les élus
- Risque routier professionnel Une nouvelle méthode pour cibler la prévention

12 DOSSIER

Le spectacle vivant

- **13.** Quand la prévention entre en scène
- **16.** Un travail vivant et rythmé
- 17. Une partition sans fausse note
- **20.** Des équipes techniques aux petits soins
- 22. Prendre le train de la prévention
- 23. Un espace protecteur

10 LE GRAND ENTRETIEN

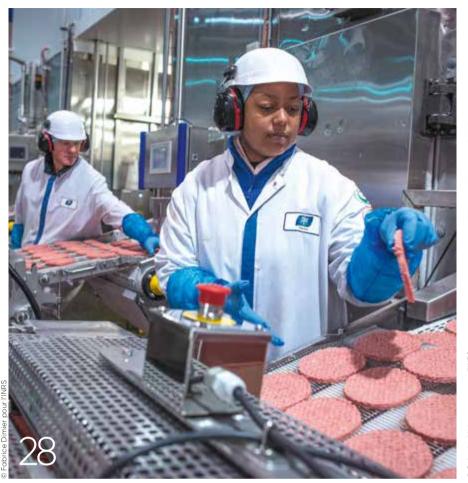
Le collectif fait reculer les usages de psychotropes au travail

Marc Loriol, sociologue du travail et chercheur au CNRS

26 ÉMERGENCES

Prévention des TMS

Les ciseaux perdent leurs anneaux







28 EN IMAGES

Agroalimentaire

Les risques professionnels hachés menu

36 EN ENTREPRISE

36. Découpe de bois

Un atelier enchanté d'être ainsi équipé

38. Prise de conscience

De l'injonction au contrat de prévention, un mal pour un bien...

40. Bâtiments et travaux publics

La logistique comme nerf de la guerre

42. Amélioration continue

Quand l'emballage fait un carton

44 SERVICES

- Droit en pratique
- Extraits du Journal officiel
- Questions-réponses

Revue mensuelle publiée par l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS) pour la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles

65, boulevard Richard-Lenoir – 75011 Paris Tél.: 01 40 44 30 00. Fax: 01 40 44 30 41 Dépôt légal 1950-9005. ISSN 0373-1944

www.inrs.fr

Abonnez-vous: www.travail-et-securite.fr

Photo de couverture : © Fabrice Dimier pour l'INRS

E-mail rédaction : ts@inrs.fr

Prix au numéro: 6 €

Abonnement annuel (France métropolitaine): 58 € Directeur de la publication: Stéphane Pimbert Rédactrice en chef: Delphine Vaudoux Assistante: Bahija Augenstein, 01 40 44 30 40 Secrétaire de rédaction: Alexis Carlier

Rédacteurs: Grégory Brasseur, Katia Delaval, Damien Larroque, Céline Ravallec

Ont collaboré à ce numéro: Claude Almodovar, Georges Bartoli, Philippe Castano, Patrick Delapierre, Fabrice Dimier,

Gaëlle Ginibrière, Grégoire Maisonneuve Maquettiste: David Savatier

Reporter-photographe: Gaël Kerbaol Illustrateur: Olivier Ribbe Iconographe: Nadia Bouda

Chargée de fabrication: Sandrine Voulyzé

Documents officiels: assistance juridique, 01 40 44 30 00

Abonnements-diffusion: 01 40 94 22 22

Photogravure: Jouve Impression: Maury

Ce journal est imprimé par une imprimerie certifiée Imprim'vert®, avec des encres à base d'huile végétale sur papier issu de forêts gérées durablement.



ANNIVERSAIRE

Pour son centenaire, l'OIT dévoile un rapport sur l'avenir du travail

L'Organisation internationale du travail (OIT) a lancé les célébrations de son centième anniversaire en publiant un rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. Celui-ci est accompagné de recommandations pour permettre aux mutations en cours d'être profitables à tous.

POUR SES 100 ans, l'Organisation internationale du travail (OIT) tourne son regard vers l'avenir. Le 22 janvier dernier, elle entamait les célébrations de cet anniversaire en publiant le rapport de la Commission mondiale sur l'avenir du travail. À cette occasion, Cyril Cosme, directeur du bureau de l'OIT pour la France, a rappelé « la rapidité avec laquelle les transformations s'opèrent, en particulier dans le domaine du numérique ».



Si les avancées technologiques laissent entrevoir de nouvelles opportunités pour le monde du travail, les incertitudes sont nombreuses quant à l'impact des bouleversements qu'elles génèrent. « L'avenir du travail n'est pas écrit, a-t-il tenu à souligner, mais l'intuition initiale des créateurs de l'OIT, selon laquelle il n'est pas de paix durable sans justice sociale, est plus que jamais d'actualité. »

Le rapport présenté, *Travailler pour bâtir un avenir meilleur*, rappelle que 2,78 millions de personnes meurent chaque année d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Il fait état des nombreuses inégalités qui existent à l'échelle de la planète. « *Entre 1980 et 2016, les 1% les plus riches ont absorbé 27% de la croissance du revenu mondial.* Alors que les 50% des plus pauvres n'ont bénéficié que de 12% », peut-on notamment y lire. Les femmes

sont payées environ 20% de moins que les hommes et 300 millions de travailleurs vivent aujourd'hui dans l'extrême pauvreté.

Dix recommandations pour relever les défis du travail

Conçu comme un appel à l'action, le rapport établit surtout dix recommandations centrées sur l'humain. Il décrit les défis liés aux nouvelles technologies, au changement climatique et à la démographie - en particulier le vieillissement au travail - et plaide pour une réponse collective à l'échelle mondiale. Parmi ces recommandations figurent le droit à l'apprentissage tout au long de la vie afin que chaque individu puisse se former, se recycler et se perfectionner; le renforcement des investissements dans l'économie du soin, l'économie verte et l'économie rurale; une gestion des changements technologiques qui favorise le travail décent, y compris un système de gouvernance internationale pour les plates-formes de travail numérique; la mise en œuvre d'un programme de transformation assorti d'objectifs mesurables en matière d'égalité des sexes; ou encore la garantie d'une protection sociale universelle de la naissance à la vieillesse.

« Ces propositions seront soumises aux délégués des gouvernements, des syndicats et du patronat du monde entier et alimenteront les discussions et les travaux de la Conférence internationale du travail qui se tiendra en juin prochain à Genève », a précisé Cyril Cosme.

Le centenaire de l'OIT en France sera par ailleurs marqué par une série d'événements prévus pour toute l'année sur le territoire. Parmi ceux-ci, du 16 mars au 14 juillet, une exposition « Êtres au travail » s'installera sur les grilles du jardin du Luxembourg, à Paris. « Il s'agit de 80 photographies d'anonymes au travail, commentées par des scientifiques et experts, qui sont autant de témoignages et de croisements de regards sur la réalité et le sens du travail », décrit Sophie Prunier-Poulmaire, présidente de l'association Lumières sur le travail, à l'origine du projet, et vice-présidente de l'Université Paris-Nanterre.

Plusieurs conférences et colloques internationaux sont également prévus dans l'année, dont un colloque international « Justice sociale et travail décent, l'Organisation internationale du travail en action depuis 100 ans », qui aura lieu du 26 au 28 juin au Conseil économique, social et environnemental et au ministère du Travail. ■ G. B.

COLLECTE DE DÉCHETS MÉNAGERS

Il est recommandé d'agir

Perpignan a été la première agglomération de sa région à mettre en application la recommandation de la Cnam consacrée à la collecte des déchets ménagers, avec la Carsat Languedoc-Roussillon. Dix ans après sa mise en œuvre, retour sur cette expérience avec Nathalie Privat, responsable de la prévention des risques professionnels au sein de l'agglomération catalane.

TRAVAIL & SÉCURITÉ. Quid de la collecte des déchets ménagers au sein de l'agglomération de Perpignan?

Nathalie Privat ▶ Perpignan Méditerranée Métropole couvre 36 communes, soit plus de 270 000 habitants. En matière de collecte des déchets ménagers, elle emploie 150 personnes, ripeurs et chauffeurs, qui travaillent en régie sur 33 communes, en porte à porte. Tous sont concernés par l'application et le respect de la recommandation R 437 (NDLR: lire l'encadré ci-dessous), qui, depuis 2008, présente de nombreuses mesures de prévention des risques professionnels sur différents aspects de l'activité

Où en êtes-vous de l'application de la recommandation ?

N. P. Nous l'avons progressivement appliquée dès 2009. Notre démarche a été participative et a inclus agents et salariés, élus, membres du CHSCT, médecins du travail, partenaires sociaux... Nous avons signé à cette occasion une charte de partenariat avec la Carsat Languedoc-Roussillon. Cela a été notamment essentiel pour que les travailleurs concernés

acceptent cette démarche, qui impacte fortement leurs habitudes de travail. Les élus, qui sont les donneurs d'ordres, ont bien compris les enjeux de la recommandation. Celle-ci a facilité notre travail de préventeur et nous a conduits à aborder la prévention sous différents angles: organisation des collectes, adaptation des bacs et véhicules de collecte, aménagements de l'espace urbain... Les points d'amélioration qui subsistent sont essentiellement certains points noirs dans les circuits de collecte - sens uniques, impasses, pentes... -, pour lesquels les aménagements urbains à engager sont importants.

Quel bilan faites-vous après dix ans d'application de la recommandation?

N. P. ➤ Au niveau de notre agglomération, nous avons bien progressé: l'absentéisme est passé de 12% en 2008 à 5,5% en 2018. Quant à la sinistralité, elle a également baissé d'un facteur deux sur la même période. Malgré tout, nous avons encore parfois des accidents graves et nous devons poursuivre nos efforts.

Propos recueillis par K. D.

ZOOM



La recommandation R437 de la Cnam, Collecte des déchets ménagers et assimilés, date, dans sa dernière version, de 2008 (à télécharger sur wwww.ameli.fr). Quatrième du nom, elle a ceci de nouveau qu'elle s'adresse aux entreprises de collecte mais aussi aux donneurs d'ordres que sont les collectivités. L'objectif est d'inciter ces dernières à mieux prendre en compte les conditions de travail du prestataire à travers leurs choix en matière d'urbanisme, de mode de présentation des déchets, d'expression de leurs préférences dans les appels d'offres, mais aussi en termes de sensibilisation des usagers aux règles de collecte. La R437 préconise des mesures de prévention de nature à éviter les opérations accidentogènes¹. Elle demande impérativement de prendre en compte diverses dispositions comme la suppression du recours à la marche arrière et l'interdiction de la collecte bilatérale. Elle aborde également la question des véhicules de collecte, le choix et la maintenance des conteneurs, les plans de tournées, le suivi de la collecte et enfin l'intégration de la santé et sécurité au travail dans les critères de notation des offres.

 Pour la collecte des déchets non dangereux, l'indice de fréquence des AT est de 70, soit deux fois plus que la moyenne des activités du régime général.

NANOMATÉRIAUX

Reach présente de nouvelles exigences

Les obligations d'informations relatives aux substances prescrites par Reach pour l'enregistrement des nanomatériaux viennent d'être modifiées par un règlement de la Commission européenne datant du 3 décembre 2018. Objectif: clarifier les obligations des entreprises en la matière. Ces évolutions, qui entrent en viqueur le 1^{er} janvier 2020, touchent neuf annexes du règlement n° 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances, ainsi que les restrictions applicables à ces substances. Par exemple, la mise à jour de Reach impose de nouvelles exigences d'informations, notamment sur les propriétés physicochimiques ou toxicologiques des nanomatériaux. Dans certains cas, l'évaluation spécifique des risques devra être réalisée et des mesures de gestion des risques être définies. La balle est maintenant dans le camp des entreprises, qui devront se familiariser avec ces nouvelles dispositions et s'v conformer.

En savoir plus: https://reach-info.ineris.fr

AGROALIMENTAIRE

Une industrie en pleine dynamique

Avec près de 430 000 emplois directs, le secteur de l'agroalimentaire reste le leader de l'industrie hexagonale. Nouvelles tendances, technologies de pointe, multiplication des normes... l'activité connaît une dynamique constante. Le salon CFIA (Carrefour des fournisseurs de l'industrie agroalimentaire) se tiendra à Rennes du 12 au 14 mars prochains. Il a pour objectif de rassembler sur 44 000 m² tous les industriels de l'agroalimentaire français et internationaux. Ce sont à peu près 1600 fournisseurs qui viendront présenter leurs solutions à l'occasion de cette 22e édition. rendez-vous incontournable du secteur. La Carsat Bretagne sera présente et proposera des conférences en lien avec la santé-sécurité au travail.



LES RÉGIONS

BRETAGNE

Fin janvier dernier, la Carsat Bretagne a remis la distinction argent de son prix « Acanthe, bâtir plus sûr » à deux adhérents de la Scarmor, la centrale d'achat coopérative de Leclerc, qui assure l'approvisionnement des 43 magasins de son territoire. Cette centrale arrivant à saturation, un projet global de réorganisation logistique a été lancé à travers notamment la construction de deux nouvelles plates-formes logistiques: l'une à Plaintel et une seconde à Riec-sur-Belon. La Carsat a accompagné la centrale d'achat avec sa démarche « Conception des lieux et des situations de travail ». Les points suivants ont notamment été pris en compte:

- la séparation des flux;
- le calage automatique des camions à auai:
- les accès en toitures et les protections périphériques;
- les vues sur l'extérieur et l'éclairage naturel (Plaintel);
- les accès aux combles et aux équipements en hauteur (Riec-sur-Belon).

NORMANDIE

« Prévenir et agir en santé au travail », « Intégrer et former les ressources humaines », « Améliorer les conditions de travail et la performance ». « Anticiper la fin de carrière et transmettre ». Les quatre thèmes autour desquels est construit le Forum normand sur les conditions de travail, aui aura lieu le mardi 2 avril prochain au Havre, vont donner lieu à 49 ateliers pratiques, 30 animations et 4 conférences qui vont rythmer la journée. Autant d'occasions pour le visiteur de trouver des solutions concrètes à ses problématiques liées aux conditions de travail.

COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

L'inquiétude gagne les élus

À partir du 1^{er} janvier 2020, toutes les entreprises de plus de 11 salariés devront avoir installé la nouvelle instance de représentants des salariés, le CSE. Une première enquête a été menée auprès d'élus du personnel sur cette disposition.

L'IFOP a réalisé à la fin de l'année 2018 une enquête pour Syndex, un cabinet d'expertise, sur la mise en place du comité social et économique (CSE) dans les entreprises. Il en ressort que sur l'échantillon d'entreprises¹, seules un quart étaient passées au CSE. « Et même 38% des entreprises déclarent ne pas avoir entamé les négociations pour y parvenir », commente Jérôme Fourquet, de l'Ifop.

Les représentants des salariés interrogés se disent pour 75% d'entre eux inquiets face au passage au CSE contre seulement 19% à se déclarer optimistes. Dans le même sens, ils sont 72% à qualifier d'opportuniste l'état d'esprit de leur direction, chiffre qui monte à 80% quand il s'agit d'entreprises de plus de 1000 salariés. Seuls 31% estiment que leur direction est à l'écoute.

Les craintes des élus sont mutliples: affaiblissement du poids des représentants du personnel face à celui de la direction dans la nouvelle structure (41%); diminution des moyens alloués aux représentants du personnel; diminution du temps disponible pour accompagner les salariés et répondre à leurs questions; accroissement de l'investissement en temps nécessaire pour les élus; moins bonne prise en compte des enjeux de santé au travail... Au-delà de ces inquiétudes, les élus se déclarent déterminés pour 55 % d'entre eux face à ce changement d'instance, et 36% en attendent une nouvelle dynamique dans le dialogue social et la même proportion en espère une meilleure vision de l'ensemble des enjeux de l'entreprise par les représentants du personnel.

À la question sur les sujets prioritaires à traiter dans la nouvelle instance, 63% des

élus citent les conditions de travail (74% dans le secteur de la construction), 60 % la santé et les risques psychosociaux devant les orientations stratégiques et les enjeux économiques et financiers.

Par ailleurs, 36% des élus se sentent mal préparés, 59% se sentent bien ou très bien préparés, avec une forte disparité selon la taille de l'entreprise: « Les IRP des grandes structures ont l'habitude des négociations, explique Jérôme Fourquet. Ils ont plus largement bénéficié d'un accompagnement pour négocier leur passage en CSE, que ce soit par les organisations syndicales ou par un cabinet d'expertise. » La priorité des élus dans les négociations porte sur le nombre d'heures de délégation et la possibilité laissée aux suppléants d'assister aux réunions.

Enfin, le passage en CSE est anticipé ou vécu comme nécessitant un investissement personnel plus important pour faire face à la réduction des moyens qui leur sont alloués, notamment en heures de délégation. Ce qu'a confirmé Sandra Wiesen, récemment élue secrétaire du CSE chez Bosch: « Nous devons faire plein de choses avec moins d'heures de négocations. C'est très sportif! Cela empiète sur ma vie personnelle, c'est pesant. Mais il ne faut pas que les salariés s'en rendent compte. »

Si les points de vigilance soulevés par Syndex sont nombreux – centralisation des informations, clause de revoyure nécessaire dans les accords, le sujet de la santé-sécurité – il a également mentionné que « le croisement des regards pouvait être une opportunité ». ■ D. V.

1. Enquête menée auprès de 1147 représentants



1765 entreprises du BTP se sont engagées dans une démarche de prévention dans le cadre de la campagne de prévention « Travaux en hauteur », menée par la Cnam et l'OPPBTP.



© Claude Almodovar pour l'INRS



MONDE

BELGIQUE

« La lutte contre le burnout est un des grands défis de notre époque. Avec ce financement de projets (8000 € par projet), nous misons sur la prévention. Le but est de faire naître de nouvelles initiatives et de diffuser des connaissances et des bonnes pratiques », a déclaré Kris Peeters, vice-premier ministre et ministre de l'Emploi. L'appel à projets pour la prévention du burnout lancé dans le courant de l'année 2018 par les partenaires sociaux au sein du Conseil national du travail a reçu plus de 200 propositions parmi lesquelles une cinquantaine ont été retenues. Nombre de ces projets visent le secteur des soins de santé, mais également de grandes entreprises technologiques, voire un secteur entier. Les projets ambitionnent, entre autres, le développement d'outils d'(auto-) évaluation, la sensibilisation et la formation pour s'attaquer au stress ou pour le détecter dans un contexte spécifique. Les projets sélectionnés auront une durée d'un an avant d'être évalués en concertation avec les experts et les partenaires sociaux. Les bons exemples seront promus, avec l'idée de pouvoir appliquer à plus grande échelle les projets retenus.

LUXEMBOURG

Le Luxembourg était l'un des rares pays européens où il existe un taux unique de cotisation AT/MP. À partir de l'exercice 2019, entre en vigueur un système de calcul aui permettra, dorénavant, de diminuer ou d'augmenter le taux de base de chaque cotisant via un facteur de multiplication individuel appelé facteur bonusmalus. Celui-ci sera fonction des prestations imputées aux accidents du travail (il n'est tenu compte ni des accidents de trajet ni des maladies professionnelles) survenus dans l'entreprise à partir du 1er janvier 2011 et payées pendant une période dite d'observation.

RISQUE ROUTIER PROFESSIONNEL

Une nouvelle méthode pour cibler la prévention

LES STATISTIQUES officielles des accidents du travail¹ viennent d'être publiées pour l'année 2017 par la Cnam. Ils ciblent notamment le risque routier professionnel. Il s'agit des premiers chiffres issus de la nouvelle méthode de ciblage du risque routier professionnel qui s'appuie sur la nouvelle codification des accidents du travail. Depuis 2013, pour répondre aux directives européennes, une nouvelle nomenclature est déployée pour mieux connaître les accidents du travail. Alors qu'auparavant, la comptabilisation était basée uniquement sur des éléments matériels, désormais, elle inclut un nombre de critères beaucoup plus important : lieu de survenance de l'accident, activité physique de la victime au moment de l'accident, déviation (ce qui a dysfonctionné)... « Cela donne une idée plus précise des circonstances de survenue des accidents », explique Chaheir Chabane, statisticien à la Cnam.

En dehors de ces nouveaux éléments d'analyse qui pourront se révéler très utiles pour la mise en œuvre de mesures de prévention spécifiques, l'enseignement principal des statistiques 2017 sur le risque routier professionnel concerne le nombre de décès: avec 76 décès sur 542, le risque routier explique 14% des décès au travail et cette proportion augmente côté trajet et atteint 82% (219 décès sur 264).

Globalement, si les accidents du travail par risque routier ne représentent que 8% de la totalité des accidents du travail, ils comptabilisent en revanche 37 % de la totalité des décès au travail. ■ C. R.

1. Rapport de gestion accessible en ligne : www.risquesprofessionnels.ameli.fr/brochures.html



SUICIDE

Du travail aux idées de passage à l'acte

Selon le Bulletin épidémiologique hebdomadaire 1, 9 000 personnes sont décédées par suicide en France, en 2015, les deux tiers d'entre elles étant en âge de travailler. Le taux de prévalence des pensées suicidaires parmi les actifs occupés était de 3,8 % en 2017, les femmes présentant un taux plus élevé que les hommes (4,5 % vs 3,1%). Si les taux de suicide concernant les chômeurs sont plus élevés, des études nationales et internationales montrent que les personnes travaillant dans certains secteurs d'activité, tels que l'agriculture, la santé et l'action sociale, ainsi que les catégories socioprofessionnelles les moins favorisées sont plus à risque de décès par suicide. Parmi les raisons invoquées: l'accès facilité à un moyen létal, des conditions socioéconomiques précaires (faibles revenus, fréquentes pertes d'emploi, isolement social...)...

Par ailleurs, le BEH mentionne que près d'un homme sur deux et une femme sur trois attribueraient leurs pensées suicidaires à des raisons professionnelles. Il montre également l'existence d'associations entre le fait d'avoir eu des pensées suicidaires au cours des 12 derniers mois et les expositions aux menaces verbales, humiliations et intimidations au travail, d'avoir eu peur de perdre son emploi et d'avoir connu une longue période de chômage au cours de la même période.

Les pensées suicidaires pouvant déclencher le passage à l'acte, il est par conséquent important de prévenir leur survenue. Le milieu du travail est un environnement favorable au développement des actions de prévention et de promotion de la santé mentale. Les résultats de cette étude devraient permettre d'orienter des actions de prévention en ciblant les secteurs d'activité les plus touchés en France.

1. BEH n° 3-4 de février 2019, publié par Santé publique France.

PST3

À mi-parcours, la totalité des actions déjà engagées

Le troisième Plan santé au travail (PST3) constitue un socle commun national pour la promotion de la santé au travail. Il a été construit de manière collégiale entre l'État, les partenaires sociaux, la Sécurité sociale et les grands organismes de prévention (INRS, OPPBTP, Anact...). Cette feuille de route ambitionne de développer une réelle culture de la prévention professionnelle dans les entreprises et couvre l'ensemble des risques professionnels : chutes de hauteur et de plain-pied, troubles musculosquelettiques (TMS), risques psychosociaux, qualité de vie au travail, risque chimique, risque routier professionnel, désinsertion professionnelle, conduites addictives...

Le PST3 se décline en 17 plans régionaux de santé au travail (PRST) et plus de 507 actions, reprenant pour la plupart les actions nationales. Il s'étend sur cinq ans (2016-2020). À mi-parcours, la totalité des actions ont été engagées et 82 % ont déjà produit des résultats. Par exemple, 6 900 entreprises ont été accompagnées par les Carsat, la Cramif et les CGSS dans le cadre du programme TMS Pros; 37 200 téléchargements du programme Seirich ont été comptabilisés; 150 entreprises ont été accompagnées par les Carsat dans le cadre des expérimentations sur des secteurs d'activité prioritaires...

LES PARUTIONS

L'évaluation des risques

Chaque année, les accidents du travail et les maladies professionnelles se traduisent par la perte de millions de journées de travail par incapacité temporaire. Les conséquences humaines, financières et juridiques sont majeures pour les entreprises et leur personnel. Fondement de toute politique de prévention, l'évaluation des risques professionnels permet, année après année, de repérer les risques importants de l'entreprise et d'élaborer des plans d'action. Cette brochure a pour but d'aider les entreprises à initier de manière simple leur démarche d'évaluation en leur proposant un recueil de fiches de risques. Destinée à un large public, cette brochure ne peut pas aborder tous les aspects propres à chaque entreprise et, par conséquent, les informations ne sont pas exhaustives tant au niveau des fiches que de leur contenu. Les fiches sont, autant que faire se peut, présentées en tenant compte de critères de gravité et de fréquence. ED 840 (mise à jour)

Le pressing. Nettoyage à sec ou aquanettoyage

Les entreprises de nettoyage à sec, couramment appelées pressings, font partie de notre environnement quotidien. Historiquement, le terme « nettoyage à sec » était utilisé pour définir le nettoyage à l'aide de solvants organiques. Aujourd'hui, le nettoyage à base aqueuse est de plus en plus utilisé dans les pressings. Quel que soit le procédé, solvant ou aqueux, cette

activité peut générer des risques pour la santé et la sécurité des salariés. Outre les risques physiques, ce guide prête une attention particulière à l'exposition aux produits chimiques dangereux. Il est destiné aux chefs d'entreprise, préventeurs et médecins du travail pour leur permettre de mener à bien une évaluation des risques et présenter les moyens de prévention à mettre en œuvre. Sont concernés les pressings utilisant le perchloroéthylène, les solvants combustibles ou l'aquanettoyage.

Les ateliers de moulage de pièces en alliage de cuivre

La production française de pièces en alliage de cuivre représente une consommation annuelle d'environ 25000 tonnes de cuivre. Les salariés de cette activité sont exposés à des risques multiples susceptibles d'entraîner des atteintes araves à leur santé. Les entreprises plus particulièrement visées par ce document sont les PME réalisant des petites, moyennes ou grandes séries, en sous-traitance pour les différents secteurs industriels. Cette brochure constitue un document de synthèse dont l'objectif est de présenter les principaux risques rencontrés dans les fonderies d'alliage de cuivre et les mesures de prévention adaptées. L'organisation du document est calquée sur l'enchaînement des opérations qui permettent d'obtenir des pièces en alliage de cuivre par moulage. ED 921 (mise à jour)

Les brochures sont à consulter et à télécharger sur www.inrs.fr ou à demander, lorsqu'elles existent en format papier, aux caisses régionales (Carsat, Cramif et CGSS).



> PARIS.

le 21 mars 2019

Les débats d'Eurogip

L'édition 2019 des débats d'Eurogip aura pour thème « Santé-sécurité au travail: quels leviers pour une culture de prévention en entreprise ? ». En dépit de 30 ans de baisse continue de la fréquence des accidents du travail, la sinistralité qui subsiste est de plus en plus difficile à endiguer. Parallèlement aux actions de prévention essentiellement par risques, des solutions techniques, financières et d'accompagnement sont développées pour encourager la mise en place d'une culture de prévention. Ces débats permettront de faire le point sur ce que l'on entend par « culture de prévention » au niveau international, national ou sectoriel, de présenter des exemples de dispositifs mis en œuvre chez nos voisins italiens, autrichiens, allemands tels que des incitations financières, l'accompagnement de PME ou des référentiels pour aider les entreprises à améliorer la santé et la sécurité au travail. Pour tout renseignement et inscription: www.eurogip.fr

► METZ, du 22 au 24 mai 2019

Journées nationales de santé au travail du BTP

Les journées nationales de santé au travail du BTP sont organisées par le Service interentreprise de santé au travail du bâtiment, des travaux publics et activités connexes (SIST BTP) de la Lorraine en partenariat avec le Groupement national multidisciplinaire de santé au travail dans le BTP (GNMST BTP). Elles s'adressent aux professionnels de la santé au travail de ce secteur particulièrement accidentogène, à leurs homologues en entreprise et à leur relais sur le terrain. Des tables rondes et des conférences aborderont les thèmes suivants: l'éducation, la culture et les pratiques de prévention primaire; les différents risques tels que les particules fines, la silice, le diesel et les fumées de soudage. Pour tout renseignement : www.sistbtp-lorraine.fr

Le collectif fait reculer les usages de psychotropes au travail



Sociologue du travail et chercheur au CNRS, Marc Loriol s'est notamment intéressé à la fatigue et aux risques psychosociaux. L'observation de différents milieux professionnels, des relations sociales et des collectifs de travail l'a conduit à s'intéresser aux addictions et à la prise de substances psychoactives.

Travail & Sécurité. En tant que sociologue, vous vous êtes intéressé au travail et aux risques psychosociaux. Qu'est- ce qui vous a amené à la question des addictions?

Marc Loriol > La plupart des employeurs et beaucoup de syndicalistes considèrent les addictions comme des problèmes personnels ou des choix privés. C'est à la fois une facilité et un préjugé. De nombreuses situations et contraintes de travail peuvent induire la prise de substances psychoactives (SPA). J'ai écrit une thèse sur la fatigue au travail, thèse qui s'intéressait à la perception de la fatigue au travail chez les ouvrières et chez les infirmières. Je me suis notamment aperçu que pour décrire leur fatigue, si les premières insistaient plutôt sur la pénibilité phy-

sique, les secondes évoquaient avant tout la dimension psychique – relations avec les malades, positionnement dans la chaîne de soins – et la difficulté à mettre en œuvre leur compétence professionnelle. À partir de ces observations, je me suis interrogé sur les usages de SPA et la façon dont ils participent à la régulation individuelle ou collective de la souffrance au travail.

Existe-t-il des schémas de consommation types en fonction des catégories socioprofessionnelles ou du sexe ?

M. L. > Il y a peu de données mais quelques régularités sociales dans les schémas de consommation, que je mentionne dans l'ouvrage Se doper pour travailler¹. La

 Propos recueillis par Grégory Brasseur et Delphine Vaudoux consommation régulière d'alcool est par exemple fréquente chez les agriculteurs hommes, qui se tournent moins que les autres vers le tabac, les médicaments ou le cannabis. Le tabagisme quotidien concerne plutôt les artisans, commerçants ou chefs d'entreprise, indépendamment du genre. Les femmes sont principalement consommatrices de médicaments psychotropes, quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle.

En quoi le travail peut-il, selon vous, amener à consommer des SPA ?

M. L. > Il n'y a pas un processus unique qui relierait conditions de travail et prise de SPA mais plutôt des circonstances variables d'un métier à l'autre: le travail répétitif sous contrainte de temps, les douleurs, les horaires atypiques et la perturbation des rythmes sociaux par exemple. Certaines personnes vont aussi consommer des SPA pour oublier une souffrance éthique, quand le travail les amène à agir à l'encontre de leurs convictions. Pour d'autres, ce sera pour faire face aux coups de bourre, aux exigences de résultats. Parfois même, les substances vont permettre de combattre l'ennui: on l'observe dans des industries où le salarié surveille un process qui fonctionne seul mais où il doit être prêt à intervenir à tout moment en cas d'incident.

Vous avez mené des études auprès de nombreuses populations, notamment la police, les conducteurs de bus de la RATP, les ouvrières et les infirmières hospitalières. Concernant ces dernières, qu'avezvous observé?

M. L. > Quand une infirmière en arrive à ne plus supporter son travail, on observe deux types de réponses: la solution individuelle ou la revendication collective. Dans le premier cas, elle se traduit souvent par la prise de médicaments. Pourquoi ? Parce que c'est très facile pour elle de s'en procurer. En revanche, elle n'en fera pas état car c'est un tabou. Le médicament est à ses yeux et à ceux de ses collègues ce qui caractérise le malade. Sa consommation renvoie donc à une faiblesse individuelle face à la souffrance. A contrario, une étude a montré qu'il y avait une corrélation inverse entre la prise de SPA et les grandes manifestations ou revendications collectives. Lorsqu'il y a des demandes d'augmentation du nombre de soignants, ou de limitation d'admissions dans un service, ou encore des négociations sur la sélection des malades (gravité des pathologies), la consommation individuelle baisse.

Au sein de la police, vous mentionnez plutôt la consommation d'alcool...

M. L. > On consommait, avant, davantage d'alcool. C'était l'usage, ça l'est moins. En général, c'est un métier où l'on a du mal à avouer son stress. Et le pot de fin de poste était le moment où chacun pouvait décompresser, parler des problèmes rencontrés dans la journée. La consommation d'alcool – bien sûr réglementée collectivement – soudait le groupe. Ces pots systématiques sont dorénavant interdits, on les réserve à des occasions particulières. Mais j'ai remarqué que les brigades de police secours dans lesquelles on parle facilement du travail, même de façon informelle (autour d'un café, dans la voiture...), sont celles où il y a moins de souffrance et de risques psychosociaux. Les brigades où il n'est

que question de la pluie et du beau temps, du dernier film vu, sont des groupes beaucoup plus difficiles à gérer et l'absence d'expression autour de ses problèmes professionnels peut se traduire par une consommation individuelle. Au quotidien, le café et la cigarette restent également très présents, de même que la télévision, qui ne favorise pas le dialogue, dans les salles de repos.

Qu'en est-il des drogues illicites?

M. L. C'est un sujet tabou. Ces drogues sont plus facilement disponibles qu'ailleurs, mais les commissariats sont des lieux où l'on reste attaché à la loi, avec une volonté de se distinguer des délinquants. Si consommation il y a, elle est clandestine et a tendance à fragiliser le collectif.

Vous avez mené une étude auprès des conducteurs de bus dela RATP. Des métiers dans lesquels la direction, les syndicats et les conducteurs ont comme préoccupation première la sécurité de la conduite...

M. L. > Tout fait, ce qui justifie une grande vigilance sur le sujet des SPA, avec des contrôles réguliers, des messages de prévention ainsi qu'un suivi médical et la mise à l'écart en cas de problème. Cependant, depuis plusieurs années, la RATP a modifié son organisation: le conducteur est seul dans son bus. Et il n'y a plus un régulateur par ligne au terminus, avec qui il pouvait boire un café et parler. D'où l'isolement de certains machinistes qui ne sortent parfois plus de leur bus au terminus, se plaignent du dos, se disent stressés... Pour ce qui est des agressions, la RATP accompagne davantage le conducteur. Un arbre des causes est réalisé de manière à mettre en place des solutions correctives. En cas de seconde agression au même endroit, tous les conducteurs se mettent en grève, signe d'une réponse collective à un problème individuel. Un machiniste qui se fait agresser dépose toujours plainte avec un cadre. Là aussi, le collectif est mis en avant. À travers lui, c'est l'entreprise qui est agressée.

Chez les ouvrières, vous avez également fait ressortir des évolutions dans la gestion des carrières qui ont eu un impact en termes de consommation de SPA...

M. L. > Effectivement. C'est une population où, lorsque l'on était jeune et en bonne santé, on acceptait souvent un travail physiquement difficile, avec l'idée que l'ancienneté permettait d'être affecté à des postes moins durs. Cette dynamique a été rompue lorsque les employeurs ont commencé à soustraiter les tâches plus pénibles et embaucher moins de jeunes (ou seulement pour des activités qualifiées comme sur les machines à commande numérique). Le phénomène s'est traduit par une augmentation de la consommation de SPA pour gérer les douleurs et l'angoisse de ne pas pouvoir tenir. Cet exemple montre combien pour comprendre les usages et les addictions, il faut une connaissance fine du travail, de l'activité, des relations professionnelles et des métiers. D'un collectif de travail à l'autre, il existe des différences majeures dans la gestion du mal-être et dans le rapport à la prise de SPA. ■

 Se doper pour travailler, éditions Érès, Renaud Crespin, Dominique Lhuilier, Gladys Lutz, collectif, 2018.



REPÈRES

> DEPUIS 2000
Observe différentes populations au travail: ouvrières, infirmières, policiers, conducteurs de bus, marins, diplomates, salariés des salles de spectacle, salariés des très petites entreprises, ieunes salariés...

> 1998

Thèse sur la médicalisation de la fatigue et du stress au travail, université de Paris-V.

> 1992

Agrégation de sciences sociales à l'École supérieure de Cachan.



Quand la prévention entre en scène

La grande variété des risques professionnels auxquels sont exposés les salariés du spectacle vivant est le reflet de la diversité de ses métiers. Si certaines structures ont compris l'intérêt de mettre en place une démarche de prévention, d'autres, que ce soit par méconnaissance, méfiance, ou pour des raisons artistiques, ne se sont pas encore lancées.

IL EST 20 heures dans une salle de théâtre, quelque part en France. Les lumières s'éteignent, le brouhaha des discussions s'amenuise avant de laisser place au silence. Une mélodie s'élève de la fosse d'orchestre... Et le rideau se lève! Dans un décor recréant un intérieur cossu du XIX^e siècle, des comédiens lancent leurs premières tirades. De savants éclairages mettent en valeur les costumes d'époque dans lesquels ils évoluent. Petit à petit, le public se laisse entraîner par la magie du spectacle. Pour que le charme agisse, toute une flopée de professionnels a œuvré d'arrache-pied pendant des semaines, des mois. Si dans l'imaginaire collectif, les métiers du spectacle vivant sont synonymes de plaisir et de légèreté, la réalité est pourtant bien plus prosaïque quand la question des risques professionnels est abordée.

Pour donner vie à la vision d'un metteur en scène, les décorateurs et les accessoiristes sont notamment confrontés à des risques physiques lorsqu'ils travaillent les matériaux à l'aide de machines et d'outils. Ils peuvent avoir à se préoccuper des poussières de bois, des copeaux de métal ou des fumées de soudage. Il leur faut se protéger des solvants présents dans les colles, les peintures ou les vernis. Les techniciens qui installent les décors, les lumières ou la régie sont particulièrement exposés aux risques liés aux manutentions. Des tâches qui peuvent aussi les amener à travailler à plusieurs mètres du sol. Ce sont les chutes de hauteur qu'il s'agit alors d'éviter.

Des troubles musculosquelettiques (TMS) peuvent apparaître chez les costumiers qui, lorsqu'ils



cousent à la main, effectuent des gestes répétitifs. Les TMS touchent aussi les danseurs ou les musiciens. Ces derniers sont également particulièrement exposés au risque bruit, tout comme les salariés des salles de concert. Les métiers du spectacle vivant ne sont pas non plus épargnés par les risques psychosociaux (RPS), le travail en horaires décalés et les addictions (tabac, alcool, cannabis ou autres substances psychoactives).

Montrer le bon exemple

Qu'il s'agisse de l'utilisation de dispositifs de manutention pour préserver les corps, de l'aspiration d'une pollution à la source, de la substitution d'un produit dange Les métiers du spectacle vivant sont à un tournant de leur histoire dans le domaine de la gestion des risques professionnels. Certains acteurs du secteur ont déjà fait leur révolution en intégrant la prévention dans leur fonctionnement et tentent activement de convaincre leurs pairs qui n'ont pas encore sauté

reux par un autre plus respectueux de la santé, d'un travail sur l'ergonomie des postes ou la bonne posture pour jouer de son instrument ou encore de la révision de l'organisation temporelle du travail, par exemple, des solutions de prévention existent. Mais encore faut-il que les structures qui emploient les salariés aient conscience des risques auxquels ils sont exposés.

Il y a en effet une grande disparité face aux questions de santé et sécurité au travail dans le milieu du spectacle vivant. « Alors aue certaines structures ont mis en place de véritables démarches de prévention, d'autres ignorent encore tout du document unique d'évaluation des risques (DUER), sou- >>>

DOSSIFR

ligne Audrey Serieys, chef de projet et conseillère en prévention des risques au CMB, service interentreprise de santé au travail. Selon une enquête que nous avons menée auprès de nos adhérents, principalement des TPE, en 2010 20% d'entre eux avaient réalisé leur DUFR »

Ces degrés d'avancement variables en prévention sont fréquemment à mettre en relation avec la taille des entreprises. Même quand la question les préoccupe, les petites manquent de temps, de connaissances ou tout simplement d'un lieu à elles pour agir en ce domaine. En revanche, les grandes, ayant davantage de moyens humains, techniques et financiers, sont plus à même de développer des actions de prévention. Elles ont donc un rôle moteur à jouer dans la diffusion des bonnes pratiques dans le milieu du spectacle. Un milieu qui fonctionne énormément en réseau, parfois avec des relations s'apparentant à celles de donneurs d'ordres à sous-traitants. À l'instar d'un théâtre qui héberge une compagnie ou d'un festival musical qui engage des artistes pour sa programmation.

Non seulement l'entreprise extérieure n'a pas forcément la possibilité de refuser de mauvaises conditions de travail si elle ne veut pas être écartée, mais elle peut aussi se les imposer à elle-même. « Cela arrive régulièrement qu'une compagnie me demande les clés d'une salle de répétition pour répéter davantage, au mépris du droit du travail, et me dise qu'il n'y a pas de souci, que c'est normal. Eh bien non, ca ne l'est pas!, s'indiane Cyril Puia, administrateur des Nuits de Fourvière, un festival lyonnais mêlant théâtre, cirque, danse et musique. Nous voulons instaurer des conditions de travail sûres pour tous les participants à notre manifestation, qu'il s'agisse de nos salariés, des sociétés techniques, des compagnies artistiques ou des intermittents. Pour y parvenir, il faut faire évoluer les mentalités. »

L'événement accueillant une population importante de professionnels du spectacle, son équipe HSE en profite pour sensibiliser et essaimer ses bonnes pratiques dans le milieu. Des réunions d'information avec



Des troubles musculosquelettiques (TMS) peuvent apparaître chez les décorateurs mais également chez les costumiers. qui souvent effectuent des gestes répétitifs, chez les danseurs ou encore les préparateurs de salles, qui, à l'instar des musiciens, sont également particulièrement exposés au risque bruit.

créer leurs spectacles en toute sécurité, de la construction des décors aux répétitions en passant par la conception des costumes. Les professionnels passant par ces ateliers conçus pour leur permettre de préparer leurs spectacles dans de bonnes conditions peuvent devenir des ambassadeurs convaincus de la prévention.

Show must go on!

Ces prosélytes s'avèrent précieux dans ce milieu de passionnés qui percoivent bien souvent comme inhérent le danger dans leur activité. Dans certains cas, il est même considéré comme indissociable d'un travail bien fait. « La conception selon laquelle la souffrance est utile à leur art est bien ancrée chez les danseurs ou les acrobates par exemple, explique Stéphane Quoniam, président de l'association APSArts, "No pain, no gain". comme on l'entend souvent. Mais au sein des nouvelles générations d'artistes, certains prennent conscience qu'il est possible de travailler autrement. Cette évolution est alimentée par les témoignages de professionnels obligés de se reconvertir à la suite d'un accident ou d'une maladie. » L'association accompagne et développe cette prise de conscience par le biais de différentes actions à destination des artistes (lire l'encadré page suivante).

L'acceptation du dépassement de ses limites trouve également sa source dans la vision quasi sacrée

SUR LE TERRAIN

des experts en prévention sont

organisées. Le festival propose,

avec l'aide de services de santé au

travail, des visites médicales sur

place pour en faire bénéficier les

professionnels qui, souvent sur la

route, ont des difficultés à honorer

Autre initiative en faveur du déve-

loppement d'une culture de pré-

vention dans les métiers du

spectacle, l'association Éclat, pro-

ductrice du festival d'Aurillac, a

créé le Parapluie. Ce centre inter-

national de création artistique

situé à Naucelles met à la disposi-

tion de compagnies artistiques

des locaux pour leur permettre de

leur rendez-vous de santé.

UNE JOURNÉE PRÉVENTION POUR LES NUITS DE FOURVIÈRE

« La prise en compte des risques professionnels par le biais de la construction de démarches de prévention est assez récente dans les métiers du spectacle vivant. Nous-mêmes, aux Nuits de Fourvière, nous nous sommes fortement engagés sur cette voie depuis 2014. Nous avons, par exemple, développé en interne un dispositif de levage qui s'apparente à un funiculaire pour monter la régie son dans les gradins du site antique de Fourvière, lieu emblématique de notre festival, explique Cyril Puig, administrateur de l'événement lyonnais. Dans le but de partager nos pratiques en matière de gestion des risques et d'en savoir plus sur celles de nos collègues, nous avons organisé une journée thématique le 18 juin 2018. Le nombre de structures ayant répondu présent illustre bien l'intérêt grandissant de ces professionnels pour la prévention. Nous reconduirons donc l'expérience en 2019! »





LE SPECTACLE VIVANT



du lever de rideau. Celui-ci doit avoir lieu à tout prix. Premièrement car c'est un engagement vis-à-vis du public et deuxièmement, pour les petites structures, c'est souvent une question de survie. Des spectacles annulés peuvent les mettre en péril. « Un acteur m'a raconté qu'il avait tenu sa place sur une tournée de quinze jours alors qu'il souffrait d'une pneumonie », raconte Audrey Serieys. L'intensification de l'activité à l'approche des représentations amène les techniciens, décorateurs et costumiers à effectuer, à force d'heures supplémentaires, des amplitudes horaires plus que conséquentes entraînant une augmentation des risques d'accidents et brouillant la frontière entre vie privée et professionnelle.

Il existe enfin une réticence de certains professionnels vis-à-vis

Que ce soit en matière d'équipements de manutention. d'aspiration à la source, de substitution de produits, d'ergonomie des postes, de posture pour jouer de son instrument ou encore d'organisation horaire du travail des solutions de prévention

de la prévention, car ils craignent que celle-ci ne se fasse aux dépens de leur art. Pourtant, une contrainte peut libérer la créativité. Être dans l'impossibilité de réaliser une chose pour des raisons de sécurité pousse à trouver des solutions inventives afin de contourner la difficulté. « Il n'y a de toute façon pas d'alternative à la prévention. Il est inadmissible de blesser des gens, même pour un spectacle », s'agace Patrick Fromentin, du Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel (Synpase) et IPRP. Malheureusement, aujourd'hui, faire passer la sécurité en tête des priorités n'est pas encore un réflexe pour tous.

Les demandes des préventeurs se heurtent parfois aux desiderata de metteurs en scène. Dans ce cas, la notoriété de l'artiste peut jouer en sa faveur et la direction des lieux de spectacle préfère fermer les yeux sur des soucis de sécurité plutôt que de perdre une tête d'affiche. Il reste donc du chemin à parcourir et, pour faire avancer les choses dans le bon sens, une professionnalisation des responsables de la sécurité au travail est souhaitable. « À l'heure actuelle, il existe peu de postes dédiés de responsable HSE dans les structures culturelles, note Patrick Fromentin. Ces prérogatives sont donc souvent redistribuées aux administrateurs, aux directeurs techniques ou artistiques... Une professionnalisation à grande échelle permettrait d'intégrer la prévention comme un axe à part entière de toute créa-

INITIATIVES

UNE ASSOCIATION POUR LA SANTÉ DES ARTISTES

santé des artistes (APSArts) a été créée en mai 2016. Elle promeut la santé au travail auprès des artistes par de prévention des risques professionnels. Elle organise en partenariat avec des spectacle ou des des stages, des formations, des conférences.. touchés par des problèmes de santé, elle les oriente vers des professionnels de connaissances du milieu du spectacle. APSArts est également à l'origine de la semaine « santé de laquelle de nombreuses manifestations de sensibilisation (ateliers, à travers la France et au-delà des frontières

tion artistique, qui aurait ainsi voix au chapitre dès le début du processus de création. »

En attendant, arrive une nouvelle génération de directeurs techniques qui, contrairement aux anciens souvent formés sur le terrain, ont appris leur métier dans des écoles et sont bien plus enclins à prendre en compte les risques professionnels et à faire de la prévention un incontournable de leur activité. Ainsi, malgré des obstacles à surmonter, les métiers du spectacle vivant sont à un tournant de leur histoire. Certains acteurs du secteur ont déjà fait leur révolution en intégrant la prévention dans leur fonctionnement et tentent activement de convaincre leurs pairs qui n'ont pas sauté le pas. De bonnes raisons de croire en la naissance d'une culture de la sécurité au travail commune à tous les métiers du spectacle. D.L.

DU SOUTIEN POUR SE LANCER

Le CMB, service interentreprise de santé au travail, accompagne les entreprises du spectacle sur la prévention des risques et assure le suivi médical des intermittents. Il sensibilise les acteurs du secteur par le biais de publications disponibles sur son site: « guide santé au travail » (musique, danse...), des fiches risques... Le CMB a en outre développé le logiciel Odalie 2. Disponible gratuitement en ligne, il apporte une aide à la réalisation du document unique. Pour sa part, le Syndicat national des prestataires de l'audiovisuel scénique et événementiel (Synpase) a édité, entre

autres, un vade-mecum de la prévention des risques dans la prestation technique pour le spectacle, un mémento sur les matériels et ensembles démontables ou un répertoire des formations obligatoires et recommandées pour les prestataires de service du spectacle vivant. De plus, le Synpase a signé en mai 2018 avec la Caisse nationale d'assurance maladie une convention nationale d'objectifs (CNO) de quatre ans qui permet aux entreprises du spectacle de bénéficier d'aides pour financer leurs actions de prévention.

Un travail vivant et rythmé

Dans les métiers du spectacle, les rythmes de travail particuliers sont sources de risques professionnels. Audrey Serieys, chef de projet et conseillère en prévention des risques au CMB, service interentreprise de santé au travail spécialisé dans le suivi des intermittents du spectacle, à Paris, revient pour nous sur cette problématique.

Travail & Sécurité. Pourquoi avoir réalisé une étude sur la prévention dans les métiers du spectacle vivant?

AUDREY SERIEYS ► Au sein du CMB, j'accompagne régulièrement des entreprises du spectacle vivant dans leurs démarches de prévention. J'ai constaté de grandes disparités entre elles dans leur perception et dans leur gestion des risques professionnels. Mon étude, qui s'est déroulée sur un an et demi auprès de quatre structures, a pour objectif de mieux cerner les risques auxquels leurs salariés sont exposés, les actions de prévention mises en place, et d'identifier des leviers d'action efficaces. Entre autres enseignements, en est ressortie l'importance de problématiques liées aux rythmes de travail.

Vous voulez parler du travail en horaires décalés ?

A. S. Notamment, oui. On pense immédiatement aux représentations du soir. Mais il faut y ajouter les grandes amplitudes horaires que l'on peut trouver dans le monde du spectacle. Quand on est artiste, les représentations peuvent suivre une journée de répétition, par exemple. Du côté des techniciens, au cours d'une période de montage, j'ai pu observer des salariés enchaîner une journée de 22 heures avec

une deuxième de 12 heures puis une troisième de 17 heures. Autre phénomène qui peut tendre à allonger les journées de travail, la multiplication des casquettes pour les salariés des petites structures, qui peuvent être tout à la fois artistes, techniciens et administratifs. De leur côté, les intermittents sont parfois amenés à accepter plusieurs missions d'affilée afin d'obtenir les heures nécessaires au maintien de leur statut. Certains n'hésitent pas à faire une seconde journée de travail après avoir fini un démontage de nuit. Enfin, l'enchaînement de nombreuses journées de travail sans repos, notamment pendant les tournées, n'est pas anodin. Les troubles du sommeil et de la vigilance qui découlent de ces horaires augmentent les risques d'accidents. Rappelons aussi que de telles amplitudes peuvent être illégales puisque selon le Code du travail, le salarié doit disposer d'une durée de repos quotidien de 11 heures.

La culture du spectacle vivant encourage-t-elle ces comportements?

A. S. ► En effet, il s'agit de métiers de passion qui autorisent aisément le surinvestissement au travail. Les heures supplémentaires ne sont pas toujours perçues comme une contrainte. On travaille pour l'art, il y a un dévouement fort pour les collègues et souvent un véritable esprit de famille. Ainsi, la déconnexion d'avec l'entreprise est compliquée. Les salariés restent joignables 24h/24, ils fréquentent leurs collègues en dehors du travail puisqu'ils ont les mêmes horaires... La frontière entre vie privée et professionnelle tend à s'effacer. L'éloignement lors des tournées a aussi un impact sur la vie familiale et sociale. « On se demande parfois si les profils atypiques sont attirés par le spectacle ou si c'est ce dernier qui engendre des problèmes sociaux », « Les couples ne durent pas »... Voilà le genre de témoignages que j'ai recueillis.

Le tableau que vous dressez est assez préoccupant...

A. S. ► Le spectacle vivant n'est pas en pointe sur la prévention des risques liés aux amplitudes horaires. Néanmoins, certaines entreprises ont eu une prise de conscience. Elles se saisissent de la question et mettent en place de vraies démarches en la matière. Les structures du secteur travaillant beaucoup en réseau, j'espère voir ces initiatives se diffuser rapidement afin qu'une culture de prévention s'implante de manière pérenne dans le milieu. ■ Propos recueillis par D. L.

PRENDRE LA ROUTE EN COMPTE

Le risque routier est le premier risque d'accident mortel en entreprise. Il n'est pourtant pas toujours considéré par les professionnels du spectacle qui sont pour certains souvent sur la route, parfois de nuit après une longue journée de travail. « Mais certaines entreprises montrent la voie, explique Audrey Serieys. Elles imposent par exemple une nuit d'hôtel quand il y a plus de deux heures de trajet. Le train est parfois une solution, mais s'il y a des décors ou du gros matériel, conduire est inévitable.

Il est donc nécessaire pour les structures du spectacle de mener une réflexion en profondeur sur les déplacements dès la préparation d'une tournée ou d'un changement de lieu, aussi bien d'un point de vue de l'organisation horaire de trajets que du choix des véhicules. En effet, la question du poids du chargement et de son arrimage de manière efficiente doit aussi être pensée sous l'angle de la sécurité. »



LE SPECTACLE VIVANT

ià l'instar de l'ensemble des services de l'Opéra, l'atelier perruques et maquillage a bénéficié de nombreux aménagements, que ce soit au niveau des sièges, de l'éclairage, du risque chimique...

Une partition sans fausse note

En matière de gestion des risques professionnels, l'Opéra national du Rhin connaît la musique. Alliant évolution de l'organisation, solutions techniques et intégration de la prévention dès la phase de conception des décors, sa démarche fait évoluer au quotidien les conditions de travail de ses salariés.

EN CE MOIS de novembre 2018, dans la capitale alsacienne, les équipes de l'Opéra national du Rhin s'activent de concert pour atteindre un objectif commun: être prêtes en temps et en heure pour la première représentation de Barkouf ou un chien au pouvoir, opéra-bouffe de Jacques Offenbach qui, depuis sa création en 1860, n'a plus jamais été porté à la scène. Afin d'offrir au public des moments magiques, tout au long de la préparation du spectacle, chacun donne le meilleur de lui-même et a parfois tendance à s'oublier pour que la production soit réussie. Un état d'esprit qui pourrait jouer en défaveur de la sécurité au travail.

« Cette culture bien ancrée n'est cependant pas un obstacle inéluctable à la mise en place d'actions de prévention, tempère Alexandre Thines, chef du service intérieur et responsable HSE de l'Opéra national du Rhin. Nous devons trouver le juste équilibre entre les exigences artistiques et celles de sécurité, sans faire courir le moindre risque ni aux artistes, ni

Les équipes doivent être convaincues que la prévention n'est pas une entrave à la créativité.

aux techniciens. » C'est dans cet esprit que des maquettes physiques ou numériques représentant les décors sont réalisées par l'équipe artistique.

Analysées par le service HSE, elles permettent d'identifier les risques

auxquels seront confrontées les équipes au cours du montagedémontage et de l'exploitation. Le bureau d'études, en synergie avec le décorateur, peut donc concevoir des éléments de scénoaraphie simplifiant le travail des techniciens. Par exemple, l'impressionnante étagère de huit mètres de haut qui participe à installer l'atmosphère de Barkouf est équipée de roulettes sous sa base et sur l'une de ses faces latérales, donnant la possibilité de la mouvoir horizontalement et verticalement.

L'opération de redressement de l'étagère a elle aussi été anticipée afin de pouvoir la réaliser en toute sécurité. Elle est effectuée à l'aide d'une barre de levage glissée dans un orifice positionné de manière à équilibrer le meuble lorsque le palan le soulève. Pour éviter les

LA SÉCURITÉ D'ABORD

Parfois, la vision du metteur en scène n'est pas compatible avec des conditions de sécurité optimales.

« En concertation avec l'équipe artistique, nous n'hésitons pas à revoir certaines scènes si elles s'avèrent dangereuses, affirme Alexandre Thines, chef du service intérieur et responsable HSE. Par exemple, nous avons refusé dans un précédent spectacle qu'un acrobate escalade les décors sans être assuré. » Chaque création est ainsi pourvoyeuse de défis à relever du point de vue de la prévention. Il peut y avoir de l'eau sur scène, des effets de fumée, des vols d'artistes, la participation d'animaux... Savoir s'adapter, se remettre en question, trouver les solutions fait donc partie du quotidien des préventeurs de l'Opéra national du Rhin et, de leur propre aveu, c'est tout l'intérêt de la chose. « Cette remise en question permanente rend mon métier vraiment passionnant », confirme Alexandre Thines.

DOSSIFR



mauvaises surprises lors du montage sur scène, les différents éléments des décors sont assemblés une première fois dans une zone de prémontage qui occupe une partie des ateliers de fabrication des décors installés dans le quartier de La Meinau, au sud de Strasbourg. Cette phase de test indispensable permet de corriger les potentiels défauts de conception qui pourraient occasionner des risques au moment du montage sur scène.

De l'inspiration à l'aspiration

Si les salariés de ces ateliers conçoivent des décors plus sûrs pour les techniciens et les artistes, leur sécurité est aussi prise en compte. Installée en 2017, une cabine de peinture de onze mètres sur neuf peut accueillir des éléments de décors de grande taille. Les peintres qui s'y activent portent des masques ventilés non filaires pour garantir leur liberté de

© La cabine de peinture installée en 2017 présente une longueur de onze mètres sur neuf et les peintres bénéficient de tous les équipements de protection adaptés à leur activité.

mouvement lorsqu'ils manient les pistolets à peinture. Leurs collègues utilisant des pinceaux sont quant à eux munis de masques à cartouches et se positionnent en amont, dans le flux d'air, pour ne pas être sur le trajet des polluants issus des pistolets. « Au fur et à mesure des progrès des fournisseurs, nous sommes passés à plus de 90% à de la peinture acrylique », souligne Thierry Vix, chef constructeur. « Et le résultat se fait sentir... ou plutôt ne se fait pas sentir », plaisante Jonathan Kern, peintre et membre du CHSCT.

Du côté de la menuiserie, l'atmosphère est assainie grâce à une aspiration centralisée reliée à chacune des machines de découpe du bois, acheminant la sciure dans un grand silo extérieur. La serrurerie n'est pas en reste avec ses postes de soudage équipés de bras aspirants rejetant les fumées en dehors du bâtiment et le monorail au plafond permettant de déplacer les structures métalliques d'un poste à l'autre. « J'ai travaillé pour deux autres opéras et c'est la première fois que j'exerce mon métier dans de telles conditions de sécurité », témojane Annabelle, une déco-

Le grenier d'abondance qui jouxte l'Opéra a également bénéficié d'améliorations en dépit des difficultés entraînées par l'ancienneté des bâtiments. Dans l'atelier couture, un nouvel éclairage à LED a été installé après une cartographie lumineuse. « Cette solution compense le manque de lumière naturelle de nos locaux, explique Thibaut Welchlin, le chef costumier. Le type et la disposition des lampes ont été choisis de façon qu'il n'y ait pas d'ombre portée. »



« On se fatigue moins les yeux, confirme Margot Haffner, une couturière. Notamment lorsque l'on travaille des tissus noirs, ce qui pouvait provoquer des migraines en fin de journée. »

Un nouvel enrobé

La réalisation d'un postiche nécessite en moyenne 60 heures de travail car les perruquières utilisent le plus souvent de vrais cheveux qu'elles nouent mèche par mèche. Par souci de réalisme, le travail manuel est indispensable et il est impossible de supprimer les gestes répétitifs. Cependant, l'ergonomie des postes a été revue, notamment en équipant ceux-ci de fauteuils permettant d'adopter des postures moins contraignantes. « Je n'ai plus mal au dos en fin de semaine, reconnaît Julie Hoeffel, la cheffe du service perruques maquillage. Pour ce qui est du risque chimique, notre labo de nettoyage et de collage des per-

POUR LES ARTISTES

Les artistes sont exposés à des risques spécifiques. Pour les protéger du bruit, les artistes du chœur bénéficient de bouchons moulés qui sont loin d'être un luxe lorsque les cuivres de l'orchestre sont tout proches. À l'occasion des ballets, un parquet permettant d'atténuer les chocs est installé sur scène. Composé de deux couches de contreplaqué entre lesquelles des tampons de mousse viennent jouer le rôle d'amortisseurs, il protège les danseurs, notamment des claquages.

« La plupart des danseurs apprécient, même si certains d'entre eux estiment que repasser à un sol classique après avoir pratiqué cette surface peut être difficile, note Daniel Brettinger, un machiniste. Mais l'on voit de plus en plus ce type de dispositifs et s'ils finissent par s'imposer partout, le problème ne se posera plus à l'avenir. »

Service Servic

LE SPECTACLE VIVANT

🖆 La préparation des décors à partir de maquettes physiques ou numériques permet d'identifier les risques auxquels seront confrontées les équipes au cours du montagedémontage et de l'exploitation et donc de concevoir des éléments de scénographie simplifiant le travail des techniciens.

rie ont disparu sous un nouvel enrobé. Adieu bosses, nids-depoule, chocs et risques de renversement! Dans le même souci, le ressaut entre le monte-décors et la scène, qui créait une différence de niveau, a été supprimé.

Sur scène, certains éléments de décor sont accrochés à des perches, système traditionnel de levage basé sur un principe de contrepoids. Le chargement de ce dispositif est réalisé depuis la passerelle en surplomb de la scène avec des pains de quatre, huit ou seize kilos. Ceux de 32 kilos ont été supprimés car leur manipulation s'avérait trop contraignante. « Pour répondre aux exigences des mises en scène contemporaines, de nouveaux dispositifs automatiques de levage sont utilisés depuis les trois niveaux de passerelles, souligne Alain Hoffmann, le chef machinerie. Si les moteurs nous épargnent les manutentions de contrepoids, il faut néanmoins les suspendre aux endroits adéquats, parfois difficiles d'accès. Leur manipulation - ils pèsent jusqu'à plusieurs dizaines de kilos - reste un point noir du poste des cintriers. »

Ainsi, en dépit de la vétusté du bâtiment et du manaue de fonctionnalité du lieu, l'Opéra national du Rhin est parvenu à instaurer une politique de prévention pérenne qui permet une évolution continue des conditions de travail. « Pour faire bouger les choses, il faut non seulement une direction volontaire, mais également des équipes convaincues de l'intérêt de la prévention », conclut Alexandre Thines. Des ingrédients aui semblent ici réunis puisau'une inflexion du nombre et de la gravité des accidents du travail est visible depuis 2017. ■ D. L.

ruques est équipé d'une hotte, car ces tâches nécessitent notamment l'utilisation de solvant. » D'autres projets sont en cours der éalisation, comme l'amélioration de l'extraction d'air dans la teinturerie, la révision de l'ergonomie du poste du bottier ou l'installation d'une cabine de peinture dans l'atelier des accessoiristes.

Si les décors sont acheminés par camion depuis les ateliers de La Meinau, les accessoires et les costumes n'ont, eux, que quelques dizaines de mètres à parcourir pour rejoindre l'Opéra. Sur le côté du bâtiment, afin de réduire les efforts lors de la manipulation du matériel roulant (portants, chariots...), les imperfections de la voi-



☑ Dans l'atelier couture, un nouvel éclairage à LED a été installé après une étude de cartographie lumineuse. Le type et la disposition des lampes ont été choisis de façon qu'il n'y ait pas d'ombre portée.

DU CINTRE AU GRIL

Au-dessus de la scène, la passerelle de commande des perches porte le nom de cintre. Elle date, comme le bâtiment, de 1821. Sa taille est loin des standards actuels. Avec ses quatre mètres de large, elle empêche les cintriers de voir la scène lorsqu'ils montent et descendent les éléments de décor ou manipulent d'autres équipements scéniques (projecteurs...). « Nous sommes équipés de casques de liaison qui nous permettent de communiquer avec un collègue qui nous

guide depuis la scène pour éviter toute collision entre le décor et les personnes sur le plateau », explique Alain Hoffmann, chef machinerie. Plus haut, la charpente qui permet la suspension de moteurs porte bien son nom de gril. En ce mois de novembre, la température y est élevée. « Je vous laisse imaginer en plein été!, s'exclame Alain Hoffmann. Depuis 2016, le système d'ouverture des trappes de désenfumage a été remis en état pour favoriser la circulation d'air et refroidir l'atmosphère. »

Des équipes techniques aux petits soins

Les travaux en cours au Théâtre du Châtelet, à Paris, ont été l'occasion d'améliorer la prévention des risques pour les cintriers, techniciens et habilleuses qui exercent dans la prestigieuse salle de la capitale.

FERMÉ POUR rénovation depuis mars 2017, le Théâtre du Châtelet, à Paris, devrait accueillir son prochain spectacle en juin 2019. « Le théâtre faisait jusque-là l'objet de travaux tous les dix ans, mais qui se superposaient les uns aux autres. Après deux départs d'incendie dans des armoires électriques, il devenait important de déposer toutes les anciennes installations électriques avant de

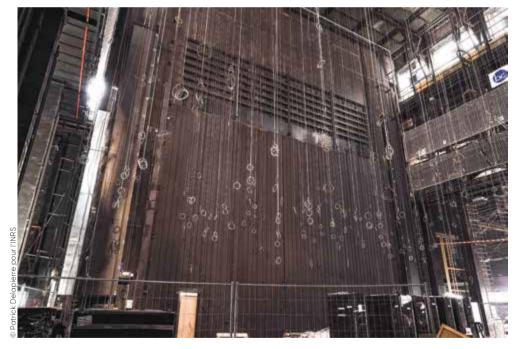
😇 Les mécanismes qui permettent de porter les éléments de décor suspendus ont été largement améliorés en termes de performance. Ils bénéficient maintenant d'un système de pilotage unique et innovant.

remettre à neuf le bâtiment », indique Jacques Ayrault, le directeur technique du théâtre. Ce chantier d'envergure – qui concerne également les bureaux – a été l'occasion de moderniser la mécanisation du plateau, et ainsi de renforcer la prévention des risques auxquels sont exposés les techniciens, mais aussi les habilleuses, tous au service de la réussite des spectacles.

Un nouveau système de pilotage des porteuses - les perches permettant de porter les éléments de décor suspendus - entrera en fonction à la réouverture de la salle. « Nous avons demandé à la ville de Paris, qui finance la majorité des travaux, que ce nouveau système de pilotage atteigne le niveau de sécurité SIL3 (Safety Integrity Level): il permet d'appréhender un maximum de risques », note Jacques Ayrault. Alors que les anciennes porteuses électriques (au nombre de 60) pouvaient lever une charge de 500 kg à une vitesse maximale d'1,2 m/s, les nouvelles porteuses (toujours au nombre de 60) auront une capacité de 750 ka et atteindront une vitesse maxi-

Là où plusieurs porteuses étaient jumelées pour les éléments de décor les plus lourds, une seule pourrait désormais suffire, limitant ainsi les risques lors de la manutention des décors suspendus. Par ailleurs, tous les éléments mobiles de la cage de scène (porteuses et treuils) seront désormais contrôlés par un seul système de pilotage, ce qui évite la multiplication des commandes et réduit les risques d'erreurs. « Avec ce système de sécurité du pilotage, tous les organes de sécurité sont redondants, ce qui

male d'1.6 m/s.

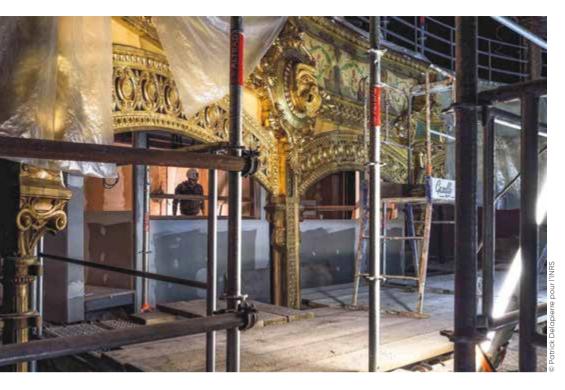


UN PARTENARIAT ÉTROIT AVEC LA CRAMIF

Au Théâtre du Châtelet, la prévention des risques est depuis longtemps un sujet majeur de réflexion, menée en association avec la Cramif. Il y a six ans, elle avait porté sur les produits chimiques et pyrotechniques. Depuis, les quantités de produits sont strictement proportionnées aux besoins des spectacles et une attention particulière est portée au stockage séparé des produits pouvant entrer en interaction, charges et systèmes d'allumage par exemple. « Les ateliers de construction des décors situés

à Chevilly-Larue, dans le Val-de-Marne, ont été aussi réaménagés en 2016 », indique Nathalie Giacomo, adjointe technique du responsable de l'atelier décors. L'activité menuiserie a été isolée de l'atelier serrurerie et le système d'aspiration des poussières de bois a été changé. Un local de stockage des produits chimiques avec une extraction adaptée a également été aménagé. Dans le théâtre, des presses à repasser équipées de contrepoids ont aussi été adoptées pour faciliter le travail des habilleuses.

LE SPECTACLE VIVANT



limite, voire supprime, le risque d'erreur. C'est donc un système très performant », souligne le directeur technique.

La fin du « coltinage »

Reste maintenant à accompagner cette mutation technologique auprès des personnels. De ce point de vue, les cintriers (machinistes qui manipulent les cintres, partie supérieure de la cage de scène du théâtre, où l'on remonte les décors) sont des salariés particulièrement bien formés. Le Théâtre du Châtelet privilégie le recrutement de cintriers qui maîtrisent la manipulation de cintres manuels, à qui sont ensuite dispensées des formations aux outils informatiques de pilotage. D'ailleurs, les cinq cintriers du théâtre sont des permanents, « Nous n'embauchons pas d'intermittents sur ce poste, car ils ne sont pas formés à notre système propre. Si un cintrier est absent, il est remplacé par un technicien

 Si la salle de spectacle a bénéficié de travaux essentiellement d'embellissement. ceux-ci ont été à l'origine de multiples améliorations sur le plan technique.

permanent du plateau, qui connaît notre mode de fonctionnement. Et nous recourons alors à un technicien intermittent pour le remplacer », explique Jacques Ayrault. Cette organisation perdurera après la réouverture du théâtre et ce, même si l'ensemble des équipes techniques est passé de 80 à 50 permanents, à la

K Si un cintrier est absent, il est remplacé par un technicien permanent, qui connaît notre mode de fonctionnement.

3º étage à la buanderie. Un

moyen d'éviter le « coltinage » des costumes (le fait de se coltiner le transport des costumes d'un lieu à un autre), alors qu'à l'occasion de comédies musicales, jusqu'à 150 costumes peuvent être nettoyés chaque jour.

D'autres améliorations concernent la salle de spectacle. Les travaux, principalement d'ordre « cosmétique », ont en effet fourni l'occasion de revoir l'emplacement de locaux ou installations techniques. Les projecteurs servant à éclairer la face, jusque-là manipulés par les techniciens avec une ligne de vie accessible parfois au prix de postures contraignantes, sont désormais totalement automatisés et positionnés en hauteur à l'amphithéâtre haut. La question du démontage-remontage des fauteuils pour installer au gré des spectacles le local de vidéo projection et la régie son a également été résolue. « La salle est désormais équipée d'un local pérenne de vidéo projection et d'emplacements pour la régie son: le matériel reste donc sur place; plus besoin de le manutentionner », poursuit Jacaues Avrault.

Par ailleurs, deux locaux posaient des problèmes de chaleur. « Le local de poursuite et celui de projection, où la température pouvait avoisiner les 60°C, rendaient les conditions de travail très difficiles ». détaille Nathalie Giacomo, l'adjointe technique du responsable de l'atelier décors, et élue CSE (comité social et économique). Pour remédier à cette situation. deux locaux de poursuite ont été installés de part et d'autre des fauteuils des spectateurs à l'amphithéâtre et un local de projection créé en corbeille. Chacun disposant d'un nouveau système de ventilation. ■ G. G.

demande de la ville de Paris. Autre nouvel équipement de la caae de scène: l'installation d'un carrousel, qui permet de remonter, entre autres, les costumes au

UN COMITÉ DE PILOTAGE COORDONNE LES PRODUCTIONS DE DÉCOR

Membres de la CSSCT (commission santé, sécurité et conditions de travail, ex-CHSCT), animateur sécurité externe, chefs des services décors, accessoires, sons, lumières, direction technique, direction du théâtre, production, bureau d'études et régisseurs... c'est un comité de pilotage très large qui se réunit systématiquement pour intégrer des éléments de prévention dans la conception des décors, leur montage et leur manipulation pendant les représentations. Et ce, dès la réception de la maquette. « Dans le spectacle, les créateurs nous poussent à aller toujours plus loin, mais il faut savoir rester dans les limites de la prévention des risques », reconnaît Jacques Ayrault. L'enjeu de ce comité de pilotage est donc de souligner les caractéristiques du décor qui pourraient être source de risques et d'apporter des solutions. Par ailleurs, lors de la première répétition, 30 à 45 minutes sont consacrées à sensibiliser les artistes, en français et en anglais, aux bonnes pratiques – afin d'éviter les accidents.

Prendre le train de la prévention

Conscient de l'importance de la prévention des risques professionnels, le Train Théâtre, petite salle de spectacle située à Portes-lès-Valence dans la Drôme, a su s'organiser pour améliorer les conditions de travail de ses salariés. Rencontre avec Luc Sotiras, son directeur.

Travail & Sécurité. Qu'est-ce que le Train Théâtre ?

LUC SOTIRAS ► Il s'agit d'une scène conventionnée d'intérêt national¹ de la périphérie de Valence, essentiellement dédiée à la chanson française et d'une capacité de 450 places. Outre des concerts, nous proposons également à notre public du cirque, des contes, des spectacles jeunesse... L'année dernière, nous avons accueilli 95 spectacles qui ont attiré 45000 spectateurs. Pour faire tourner le lieu, notre équipe, qui se compose de 14 salariés permanents soit 12,6 équivalents temps-plein (ETP), a reçu le renfort d'intermittents qui, en 2018, ont représenté 2,1 ETP. Enfin, principalement pour l'accueil, 6 étudiants en CDII² nous ont accompagnés en tenant leur poste de 60 à 120 heures par an chacun.

Qui est responsable de la gestion des risques professionnels?

L. S. Dun poste de directrice technique a été créé en 2014, au moment où nous sommes passés d'un statut de régie directe administrée par l'agglomération de commune à celui de régie autonome. Sa mission étant de veiller au bon fonctionnement du bâtiment dans son intégralité, aussi bien la scène et les coulisses que les bureaux et la billetterie, il est tout naturel que la gestion des

risques professionnels lui incombe. Elle a réalisé notre document unique et le fait évoluer en tant que de besoin. Elle est également chargée du plan de prévention qui nous permet de travailler en bonne intelligence sur les questions de sécurité avec les équipes des artistes qui viennent jouer dans nos murs. Autre point important à sa main, le suivi des formations de nos salariés et de leur renouvellement. Les habilitations pour le travail électrique ou en hauteur, par exemple. Avec notre gril technique situé à huit mètres au-dessus de la scène, il est indispensable d'être à jour en la matière. Notre directrice technique est tout aussi vigilante à ce sujet lors du recrutement d'intermittents qui se doivent d'être formés et titulaires des habilitations requises pour réaliser les tâches pour lesquelles ils sont embauchés.

Dans vos métiers, les amplitudes horaires sont parfois excessives. Avez-vous agi à ce sujet?

L. S. ▶ Pour éviter les trop longues journées de travail, nous nous employons à préparer la salle la veille des spectacles. Il ne reste alors que les réglages à effectuer le jour J. Nos équipes peuvent ainsi se caler sur l'heure d'arrivée des artistes, vers midi, pour leur prise de poste. S'il n'est pas possible,

pour une raison ou pour une autre, que la salle soit prête la veille, nous faisons appel à une autre équipe qui travaille le matin. C'est le recours à l'intermittence qui permet de s'organiser de la sorte. Dans le but de finir plus tôt, nous dînons ensemble avant les spectacles. En effet, lorsque les repas se faisaient après la journée de travail, nos salariés pouvaient rentrer chez eux à une heure du matin. Depuis cette réorganisation, nous avons gagné deux heures. Cela réduit le stress et insuffle un supplément de convivialité entre artistes, techniciens et administratifs. Cette amélioration n'a pas nécessité un grand investissement, ce qui ne gâte rien. Nous avons aménagé une cuisine portative tout électrique et trouvé un prestataire pour s'occuper de la préparation des repas. En outre, la cuisine familiale et les produits du terroir que nous proposons participent à notre popularité auprès des artistes qui apprécient l'accueil qui leur est fait. ■ Propos recueillis par D. L.

- Structure de création et de diffusion soutenue par le ministère de la Culture en raison de son action en faveur de la création artistique, du développement de la participation à la vie culturelle, de l'aménagement et de la diversité artistique et culturelle d'un territoire.
- CDII: contrat permettant aux agences d'intérim d'embaucher des salariés à durée indéterminée et de les envoyer sur différentes missions pour différents commanditaires.

ÊTRE À L'ÉCOUTE

Dans les métiers du spectacle vivant, il est souvent difficile de savoir quand la journée va se terminer. Un retard de l'artiste, une performance qui s'éternise et l'on rentre chez soi plus tard que prévu. « Quand cela se produit, nous essayons de rééquilibrer les choses en permettant aux collègues de faire moins d'heures la journée suivante, souligne Luc Sotiras. Je me fais un devoir d'être à l'écoute des problèmes que peuvent me faire remonter mes collaborateurs et de voir comment

régler la situation. » Par exemple, le Train Théâtre fournit à ses équipes des bouchons d'oreilles moulés. En effet, dans une salle de concert, la norme permet de monter jusqu'à 105 décibels pour le public. Or les salariés sont, eux, soumis à la limite d'exposition professionnelle qui est fixée à 85 dB(A). Ces équipements de protection individuelle sont donc indispensables pour travailler dans l'environnement sonore qui résulte des représentations de musique live.

Un espace protecteur

À quelques kilomètres d'Aurillac, Le Parapluie est un lieu de résidence pour les artistes du théâtre de rue. Cet espace leur permet de concevoir, préparer, construire ou répéter leurs spectacles dans des conditions de travail optimales.

MO DÉPLIE lentement son corps, puis avance. Objet de toutes les attentions, cette marionnette géante mesure 8 mètres de haut et pèse plus de 120 kg. Huit marionnettistes s'activent pour la déplacer: un pour chaque bras et chaque jambe, un pour la tête, un autre pour le tronc et, enfin, un pour faire avancer la structure et l'autre pour la diriger. Quatre autres membres de la compagnie de L'Homme debout animent des bougies de 6 m de haut pour la chorégraphie de leur futur spectacle.

Tous sont bien au chaud, dans l'immense salle mise à leur disposition par Le Parapluie, à Naucelles, à quelques kilomètres d'Aurillac. « C'est la première fois que je viens ici, c'est super, explique l'un des marionnettistes. Tout est fait pour que l'on puisse préparer notre spectacle dans de bonnes conditions. » « Nous accueillons les compagnies en résidence pour une durée d'une à trois semaines, souligne le directeur, Frédéric Rémy. Nous leur proposons un lieu qui leur correspond et dans lequel elles peuvent travailler en toute sécurité. » Géré par l'association Éclat, ce lieu, qui a vu le jour en 2004, « a été pensé par et pour les artistes ».

Pendant la phase de conception, des réunions de travail avec le directeur de l'époque, Jean-Marie Songy, l'équipe d'Éclat, des com-



pagnies et l'architecte ont eu lieu, afin d'effectuer des choix de surfaces, volumes, équipements. Au final, Le Parapluie est constitué de trois bâtiments: l'un pour la partie administrative-multimédia, restauration, danse et travail du texte; un espace central où répète la compagnie de L'Homme debout; et, enfin, les ateliers. « C'est vrai que lorsque l'on entend spectacle vivant, on se dit que ça va être compliqué de parler prévention des risques professionnels, remarque Yann Brosson, contrô-

© La compagnie de L'Homme debout, en résidence deux semaines au Parapluie, a pu mettre au point son spectacle en utilisant en toute sécurité les locaux et les outils. leur de sécurité à la Carsat Auvergne. Et en fait, je me suis rendu compte que, pour que le spectacle se déroule bien, il faut tout anticiper, tout prévoir... car c'est aussi leur vie que les artistes mettent en jeu. Et Le Parapluie les aide pour réaliser toute cette phase amont. »

Laurence Balgairies, médecin du travail, les suit depuis plusieurs années: « Ils m'envoient régulièrement des régisseurs quand ils ne sont pas à jour de leur visite médicale. Dans l'ensemble, les inter->>>

LE PARAPLUIE ET LE FESTIVAL D'AURILLAC

- Le Parapluie est un centre international de création artistique de recherche et de rayonnement pour le théâtre de rue. Le bâtiment, de près de 1800 m², ainsi que les 3 000 m² d'extérieurs sont la propriété de la Communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac et gérés par l'association Éclat qui regroupe Le Parapluie et le festival d'Aurillac. Son budget annuel est de 3 millions d'euros hors taxe.
- Chaque année, en septembre, l'association fait le planning d'accueil du Parapluie pour l'année suivante.
- En août, a lieu le Festival d'Aurillac, dédié au théâtre de rue. Il accueille sur 4 jours 130 000 personnes et 600 compagnies. 60 personnes y travaillent: il n'y a pas de bénévoles. « Toute personne qui travaille est rémunérée », résume Christophe Paris, un administrateur.



© Une personne en résidence utilise la ponceuse sous l'œil attentif d'Hugo Lecanu, le régisseur.

mittents sont conscients du bien-fondé de la sécurité au travail. Ils me questionnent sur l'hygiène de vie, l'alimentation, les protections auditives. J'observe assez peu de TMS car ils sont souvent suivis par des kinés et sont à l'écoute de leur corps, en connaissent les limites. Reste le point noir du tabagisme pour certains anciens. »

Place à la création

L'association Éclat emploie 9 permanents. Hugo Lecanu en est le régisseur. Un peu le papa de tous : « J'accueille les artistes, je leur explique le fonctionnement du lieu et veille à la sécurité de chacun. » Avant de venir, les artistes ont pris connaissance des éléments mis à leur disposition. « On leur fait signer une charte qui mentionne les responsabilités de chacun ainsi que les contraintes, notamment en matière de sécurité », précise Cédric Ginouvès, directeur technique.

Le Parapluie accueille chaque année entre 10 et 15 compagnies. La compagnie de L'Homme debout est là depuis dix jours, celle de La Folie kilomètre depuis deux jours. « Chacun vient avec son projet, explique Frédéric Rémy. Ça peut être de l'écriture, des répétitions, la création de décors, costumes... » La « rue », qui traverse le bâtiment des ateliers, porte bien son nom: les artistes peuvent y répéter, mais à l'abri, avec un toit et de vastes baies vitrées laissant entrer la lumière.

La pièce centrale, où se peaufine le spectacle avec Mo, fait plus de 700 m². « À chaque fois au'une compagnie s'en va, on fait le vide, explique le directeur technique. On laisse seulement les murs et le sol, gris, neutres, pour ne pas les influencer dans leur création. » Des points d'accroche sont disponibles aux murs, en hauteur et au sol, vérifiés deux fois par an. Des armoires électriques sont également disposées à plusieurs endroits du bâtiment. Des passerelles en hauteur permettent aux artistes de circuler en toute sécurité.

La tête de Mo a été alourdie par la pose d'un masque. Les artistes s'interrompent pour essayer de trouver une solution à cette tête devenue bien pesante... L'un d'entre eux part avec une barre de métal. « J'ai besoin de souder un élément pour faire un contrepoids », dit-il. Direction les ateliers. Là, les compagnies ont à leur disposition un poste à soudage dernier cri avec bras aspirant, une ponceuse avec aspiration à la source asservie, une meuleuse, une perceuse à colonne...

« Hugo, tes EPI! » C'est un autre artiste qui interpelle Hugo. « Il faut dire que je veille au grain, répond celui-ci. Alors en effet, je dois être le premier à les porter. » Chaque compagnie doit apporter ses EPI, mais Le Parapluie en a également. Au cas où. « Nous avons toutes les pointures pour les chaussures de sécurité », s'amuse le directeur technique. De l'autre côté de « la rue », une pièce sert au stockage. Les caisses, sur roulettes pour faciliter les déplacements, sont soigneusement empilées. Un chariot élévateur est disponible pour les déplacer. À condition d'avoir le Caces et une autorisation de conduite.

Dans la même pièce, une armoire fermée à clé renferme tous les produits chimiques: white-spirit, acétone... « C'est déjà bien, explique Yann Brosson. Mais il faudrait qu'elle soit ventilée. » Sa phrase à peine terminée, le directeur technique lui répond qu'une personne va arriver à l'association Éclat pour faire le point sur tous les aspects liés au risque chimique, dont cette fameuse armoire.

Dans quelques jours, la compagnie de L'Homme debout proposera son spectacle de sortie de résidence, gratuit et ouvert au public. Avant de prendre part au Festival d'Aurillac. **D. V.**



CÉDRIC GINOUVÈS, directeur technique d'Éclat

« En matière de prévention et de sécurité, notre association a deux types d'approches: l'une liée à la sécurité du public lors du festival, et l'autre liée aux risques professionnels des artistes. Les deux sont intriquées, et la sécurité du public est la première chose que l'on aborde lors du travail de création. Ensuite, nous sommes souvent confrontés à des risques communs au BTP comme le travail en hauteur ou le risque électrique, sans compter ceux liés à la manipulation de feux d'artifices. Nous organisons fréquemment des formations destinées aux régisseurs et directeurs techniques. Nous profitons des mois d'octobre et novembre, au cours desquels nous n'accueillons pas d'artistes en résidence, pour les organiser. »



CONFÉRENCES / EXPOSITION / EXPERTS / ANIMATIONS / ATELIERS DÉMO

21>23 MAI 2019 **PARIS** Pte de Versailles 08>10 OCT 2019 **MARSEILLE Grand Sud**

EXPOSER +33 (0)5 57 54 12 65 ● DEVENIR PARTENAIRE +33 (0)5 57 54 38 26 ● INFORMATIONS & INSCRIPTION GRATUITE WWW.PREVENTICA.COM

Sous le patronage* du ministère des solidarités et de la santé et du ministère du travail.



















PRÉVENTION DES TMS

Les ciseaux perdent leurs anneaux

La coiffure est un secteur particulièrement affecté par les troubles musculosquelettiques (TMS). La Carsat Centre-Ouest, la Direccte et un service interentreprise de santé au travail de la Haute-Vienne lui ont consacré une action de prévention. Elle a fait émerger un nouvel outil de travail, les ciseaux sans anneaux, présentant des bénéfices potentiels dans la prévention des TMS.

LES COIFFEURS se classent parmi les douze métiers les plus touchés par des maladies professionnelles. Les troubles musculosquelettiques (TMS) représentent plus de 80% d'entre elles. Ces données, issues d'une étude publiée en 2015 par la Direccte Limousin, constituent le point de départ d'une action spécifique¹ de prévention des TMS auprès des coiffeurs de la région. « Il nous a semblé nécessaire de mener des actions de sensibilisation destinées aux salons de coiffure, relate Stéphane Vaccaro, ergonome à l'AIST 87 et pilote du projet. Nous souhaitions notamment organiser une demi-journée de formation au risque TMS. »

Préalablement à sa mise en place, les trois ergonomes de l'AIST 87 entrent en contact avec le centre de formation des apprentis (CFA) du Moulin Rabaud, à Limoges, où ils découvrent une nouvelle technique de coupe de cheveux utilisant un outil atypique: les ciseaux sans anneaux. Les ergonomes réalisent alors des observations comparatives des gestes et postures, avec ceux-ci et avec des ciseaux classiques. « Avec les ciseaux sans anneaux, il n'est plus nécessaire de lever le bras et l'épaule, le poignet reste dans le prolongement du bras et les coudes le long du corps: cela pourrait permettre de limiter certains TMS des membres supérieurs », détaille Stéphane Vaccaro.

Au niveau national, il existe depuis 2013 une aide financière simplifiée (AFS), « Préciséo », dédiée à la prévention des TMS dans le secteur de la coiffure. Elle participe à l'achat de certains matériels ergonomiques, tels que des sièges et bacs de lavage réglables ou des sèchecheveux légers. « La technique de coupe utilisant les ciseaux sans anneaux semble apporter un bénéfice supplémentaire dans la prévention des TMS, précise François de Boisredon, ingénieur-conseil à la Carsat Centre-Ouest. Nous avons donc mis en place l'AFS expérimentale "Cisergo", subventionnant notamment l'achat de ciseaux sans anneaux couplé à une formation permettant de s'approprier leur utilisation. » « Pour acquérir cette technique, une journée de formation est nécessaire pour un coiffeur », estime Murielle Pineda, enseignante au CFA du Moulin Rabaud.

En 2016, la nouvelle technique est présentée lors de la demi-journée de sensibilisation aux TMS, organisée par l'AIST 87. Deux formatrices du CFA réalisent devant

les employeurs des salons de coiffure des coupes de cheveux: elles mettent en évidence les gestes et postures inconfortables liés à l'utilisation des ciseaux classiques, qui peuvent être évités par l'utilisation des ciseaux sans anneaux. « Cela a clairement interpellé les employeurs », apprécie Stéphane Vaccaro. Face à cet engouement, des formations à l'outil ont

été par la suite organisées avec l'aide du syndicat du secteur, l'Union nationale des entreprises de la coiffure. En un an, ce sont 52 coiffeuses qui sont ainsi

Une habitude à prendre

« La manipulation des ciseaux sans anneaux se fait assez naturellement, car ils se positionnent dans le prolongement de la main. Encore plus pour un apprenti qui n'a pas encore été formé à couper des cheveux avec des ciseaux classiques », témoigne Murielle Pineda, enseignante au CFA Moulin Rabaud de Limoges. Formée à l'utilisation des ciseaux sans anneaux en 2014, elle l'intègre tout de suite à son enseignement. « Beaucoup de nos élèves signalent déjà des douleurs », souligne l'enseignante. Elle continue d'enseigner les techniques de coupe avec des ciseaux classiques. « Tous les employeurs ne sont pas encore ouverts à l'usage des ciseaux sans anneaux », précise-t-elle. Les coiffeurs aguerris peuvent être déroutés par le changement de gestuelle engendré par cet outil de travail atypique. « C'est une question d'habitude, il faut se forcer au départ, explique l'enseignante. Pour s'approprier petit à petit cette nouvelle technique, je leur conseille d'alterner entre les ciseaux sans anneaux et ceux qu'ils utilisent habituellement. »

COMPARAISON DE POSTURES EN FONCTION DU TYPE DE CISEAUX UTILISÉ

Ciseaux avec anneaux

Ciseaux sans anneaux

formées au niveau régional dans le cadre de l'AFS Cisergo.

« Afin de mesurer l'impact de cette nouvelle technique sur la santé des professionnels, un questionnaire a été remis à ces salariés avant la formation, puis six mois après », précise Stéphane Vaccaro. Résultats, 44 des 52 coiffeuses (soit 85%) utilisent toujours les ciseaux sans anneaux six mois après la formation. Elles déclarent une baisse des douleurs ressenties au niveau des membres supérieurs (épaules, coudes, poignets), de la nuque et du bas du dos.

90% de recommandations

Selon leur localisation, les douleurs disparaissent dans 45 à 83% des cas. Par ailleurs, 80% des utilisatrices perçoivent une amélioration de leurs conditions de travail. Elles estiment que les gestes sont moins répétitifs. Elles déclarent aussi ressentir moins d'efforts au niveau des poignets et des mains, et moins d'inconfort dans la posture des bras.

« Parmi les huit salariées ayant arrêté de les utiliser, cinq les recommandaient toutefois à ceux qui débutent dans le métier », poursuit l'ergonome. Au total, sur l'ensemble des 52 salariées formées, la majorité estime la prise en main des ciseaux sans anneaux plutôt facile et 90% les recommanderaient à leur entourage professionnel.

Grâce à ces résultats très encourageants, cette AFS, initialement destinée aux entreprises du Limousin, a été élargie aux sept départements d'intervention de la Carsat Centre-Ouest. « Les bons résultats obtenus doivent être interprétés avec prudence car cette étude

a été menée sur un petit échantillon, nuance toutefois Stéphane Vaccaro. Deux utilisatrices ont par ailleurs noté l'apparition de douleurs au niveau des doigts. » La douleur se serait-elle déplacée en raison de l'évolution du geste professionnel? À moins que ce ne soit

Les ciseaux sans anneaux permettent de couper les cheveux en conservant les coudes vers le bas (situation de droite) alors qu'avec les ciseaux classiques, le coiffeur est contraint

We Pour acquérir cette technique, une journée de formation est nécessaire à un coiffeur.

la parole des salariés au sujet des TMS qui s'est libérée à la suite de l'action de sensibilisation aux TMS. Un suivi au long cours permettra probablement de répondre à ces questions. Quoi qu'il en soit, la formation à ce nouvel outil de travail a permis à l'AIST 87 de maintenir dans leur emploi deux coiffeuses souffrant de TMS à l'épaule.

Katia Delaval

1. Cette action s'inscrit dans le contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) signé entre la Carsat Centre-Ouest, la Direccte et l'AIST 87, service interentreprise de santé au travail de la Haute-Vienne. Pour la mener à bien, un groupe de travail pluridisciplinaire constitué de professionnels de ces trois entités a été créé. Élaboré à partir du diagnostic partagé d'une situation locale, les CPOM définissent les actions prioritaires à engager sur les années à venir et impliquent les Carsat, les Direccte et les services de santé au travail d'un secteur aéoaraphique donné.





EN IMAGES



L'IMAGE EST SAISISSANTE. En sortie des machines de formage, juste avant leur passage dans le tunnel de surgélation, deux millions de steaks hachés produits quotidiennement dans l'usine se succèdent à un rythme effréné sur les tapis convoyeurs. Créée en 1987 à Fleuryles-Aubrais, dans le Loiret, l'entreprise Moy Park Beef Orléans est spécialisée dans la transformation de la viande. Ses steaks hachés surgelés, fabriqués avec deux types de viande bovine - l'une maigre (épaule, collier) et l'autre plus grasse (le plat-de-côte) - alimentent les quelque 1550 restaurants McDonald's de France et de Belgique.

 Par Grégory Brasseur.
 Photos:
 Fabrice Dimier 900000 animaux sont nécessaires pour fournir la production annuelle, évaluée à 44000 tonnes en 2018. L'entreprise s'approvisionne auprès d'abattoirs et d'éleveurs français, irlandais et néerlandais et affiche une traçabilité totale depuis les éleveurs jusqu'aux restaurants. Arrivé en 2012, Stéphane Védrines, responsable sécurité et services généraux, a accompagné un important projet d'agrandissement et de modernisation industrielle visant à automatiser les lignes et à modifier le process de surgélation. Au programme: séparation des quais d'expédition et de réception, nouveaux tunnels de surgélation de 34 mètres en froid mécanique, automatisation totale des étapes de production et implantation d'un transtockeur d'une capacité de 4000 palettes, soit 15 jours de stock en usine pour la marque au M majuscule.

« Tout cela nécessitait de changer les cultures, explique-t-il. Si la sécurité est une condition, elle demande l'adhésion de tous. Nous avons mis en place un réel système de management de la sécurité et travaillé sur la suppression des postes à fortes contraintes, tout en préservant l'emploi et en favorisant la montée en compétences. »

Chaque jour, avant la prise de



☎ 1. L'ENTREPRISE EMPLOIE

141 salariés. Trois équipes se succèdent 18 heures par jour sur les lignes: réception, mélange et hachage, formage et surgélation, conditionnement, stockage et expédition.
Un prestataire extérieur se charge du nettoyage toutes les nuits.

☼ 2. L'ENTREPRISE RÉFÉRENCE

ses fournisseurs de viande selon des exigences qualité (traçabilité, sécurité sanitaire, bien-être animal) strictes et identiques, quelle que soit la provenance. Chaque fournisseur est audité au minimum deux fois par an.

☼ 3. L'INTRODUCTION de la viande congelée dans le hachoir est une opération très physique, même si les cadences ne sont pas élevées. L'automatisation est prévue pour 2019.

poste, les règles de sécurité comme l'interdiction de courir dans l'usine - sont rappelées lors de courtes réunions qui, parfois, donnent lieu à des fiches d'amélioration. L'occasion de parler productivité, en revenant sur les événements de la veille. Le midi, à la cafétéria, un écran diffuse des messages de prévention. Ceux des films Napo¹, par exemple, qui traitent de façon simple des situations quotidiennes et permettent d'engager le dialogue autour des risques. Depuis cette année, les chefs d'équipe réalisent également des visites flash sécurité: l'observation des postes de travail et les



discussions autour des bonnes pratiques se traduisent, là aussi, régulièrement par la rédaction de fiches.

Automatisation et valorisation du métier

Lorsque les camions de matière première se présentent sur le site, un opérateur vérifie la provenance, l'identité des lots, leur poids et leur température. Après ce contrôle qualité, les viandes réfrigérées et congelées sont stockées en attendant leur utilisation en production. L'alimentation du hachoir en viande congelée est une opération particulièrement physique, l'une des rares à n'avoir pas encore été auto-

matisée. Elle nécessite de séparer des blocs de viande de 25 kg empilés sur des palettes de 800 kg. « Hier, j'ai passé 1500 blocs dans la journée. Suivant les palettes, ils se détachent plus ou moins bien. Il faut parfois forcer », explique Christophe Gastineau, un opérateur. Une étude ergonomique a fait ressortir les besoins et contraintes rencontrés sur le poste.

« La mise en place, d'ici fin 2019, d'un bras automatisé qui viendra pousser chaque rangée de blocs et alimenter la ligne a fait l'objet d'un contrat de prévention. Les palettes seront acheminées vers la zone, et évacuées automatiquement, et la

EN IMAGES



(maigre et plus grasse) sont mélangés pour obtenir un steak avec un taux de matières grasses constant. De nombreux tests et contrôles sont effectués au cours du process (analyses chimiques et microbiologiques, détection de métaux, contrôles visuels...).

is 5. DES ANALYSES sont réalisées à quelques mètres de la production. De nombreuses modifications ont contribué à améliorer l'ergonomie des postes, notamment la modification des tables pour travailler à hauteur ou celle d'un robot d'analyses dont le couvercle était trop lourd.



partie hachoir sera isolée sur le plan phonique », remarque Fabrice Lucas, contrôleur de sécurité à la Carsat Centre. À un travail physique se substituera un travail de supervision. En parallèle, des discussions avec les fournisseurs doivent avoir lieu sur l'uniformisation des palettes. Il faut en effet qu'elles puissent toutes être acceptées par l'automate. Dans l'atelier voisin, à la réception de la viande réfrigérée, les efforts se sont portés sur le marquage au sol, l'identification des zones de travail, la manutention des bacs.

Après hachage, un premier dosage des deux types de viandes est réalisé dans d'immenses mélanaeurs afin d'atteindre des obiectifs stricts de texture et de goût. En parallèle, des analyses sont menées et les données de traçabilité recueillies. Puis le contenu des mélangeurs initiaux est déversé sur un convoyeur et rejoint les mélangeurs finaux. « Les quatre mélangeurs, desquels sort une viande hachée finement en cheveux d'ange, ont une contenance d'une tonne chacun. Auparavant ils étaient vidés manuellement, ce qui impliquait, en 20 minutes, de sortir 7 à 8 chariots pour alimenter la formeuse », explique Elvis Rautureau, relais chef d'équipe. Ce transfert a été automatisé afin de

réduire les manutentions et la coactivité. Les opérateurs chargés des contrôles circulent sur des plates-formes équipées de systèmes antidérapants. Ils disposent également de postes informatiques dont l'implantation a intégré les aspects ergonomiques. Une fois formés, les steaks hachés de différents grammages poursuivent leur course à travers l'un des immenses tunnels de surgélation de 34 mètres. Il y a quelques années, Moy Park a transformé sa technologie de surgélation en passant de la cryogénie avec azote liquide à un froid mécanique (air pulsé à -50 °C). L'installation





7. LES STEAKS hachés surgelés qui tombent dans les auges vibrantes génèrent des niveaux sonores élevés. La conception de la ligne et les matériaux utilisés ont été modifiés.

© 8. EN SORTIE des tunnels de surgélation, l'alimentation du secteur emballage est automatisée. Ces tunnels ont permis de réduire le coût énergétique de l'entreprise et de diminuer l'empreinte carbone. Un ou deux camions d'azote liquide arrivent sur le site chaque semaine, contre quatorze par jour précédemment.



a permis de réaliser des économies d'énergie et de réduire l'empreinte carbone de l'entreprise de près de 60 %. En sortie, des steaks sont prélevés et cuits sur le gril dans des conditions identiques à celles des restaurants, dans une cuisine voisine de l'atelier. L'aspect surgelé et cuit, la forme, le goût...: la grille d'analyse ne laisse rien au hasard.

Le bruit au cœur des recherches

En aval de la surgélation, les steaks hachés d'une centaine de grammes quittent le convoyeur et tombent les uns après les autres dans des auges vibrantes. Intervenu à la demande de la Carsat, le Centre de mesures physiques interrégional a relevé des niveaux sonores initiaux au-dessus de la trémie de 110 dB(A) au niveau de l'opérateur. Bien supérieurs à la valeur d'exposition déclenchant l'action de prévention fixée à 85 dB(A)!

Plusieurs préconisations telles que la réduction de la hauteur et de la vitesse de chute et l'installation de matériaux isophoniques au niveau des auges vibrantes ont été suivies, permettant un gain de 20 dB(A). D'autres mesures, concernant l'encoffrement des zones sonores, sont parfois incompa-

tibles avec les contraintes agroalimentaires, qui nécessitent de pouvoir gérer la température de la zone de production tout en la gardant accessible pour le nettoyage. La sensibilisation des opérateurs au risque de surdité et le port permanent des protections individuelles restent donc indispensables.

Depuis 2012, la fin de ligne est également totalement automatisée. « En 1999, 30 % de la population travaillant au conditionnement souffrait d'une maladie professionnelle. La manipulation manuelle de piles de steaks hachés à mettre en carton représentait jusqu'à 13 kg à la

EN IMAGES



minute, se souvient Grégory Blin, le directeur général. Nous avons agi en plusieurs temps. D'abord, nous avons travaillé sur la mise en place de rotations puis, à partir de 2003, sur l'ergonomie des postes en commençant à repenser le conditionnement. Nous avons ensuite amorcé une première phase d'automatisation et proposé le conditionnement "vrac" à notre client. Cette première étape a été extrêmement positive dans la lutte contre les TMS et dans l'amélioration des conditions de travail. Mais il subsistait des opérations manuelles telles que l'approvisionnement du poste en cartons vides. En 2012,

l'intégralité des lignes a été modi-

L'ensemble du process est désormais totalement automatisé, du hachage des viandes au stockage des palettes de produits finis en passant par toutes les étapes de conditionnement et ce, sans aucune manutention humaine. Là aussi, la recherche de solutions visà-vis des nuisances sonores reste active: des essais de tôle isophonique se font au niveau des peseuses. L'alimentation en cartons a lieu depuis l'étage supérieur. Ceux-ci sont positionnés sur une machine qui les met en forme et les descend sur la ligne. La mise en palette et le filmage sont automatisés, ainsi que les transferts des produits qui sont assurés par des convoyeurs jusqu'aux transtockeurs dans la zone à - 25 °C où plus personne n'entre.

Des flux simplifiés

Depuis son poste de commande, Laurent Fougeron, responsable logistique, gère pour sa part l'accès des transporteurs aux quais d'expédition: « Je lance la commande dès qu'un camion se présente et que l'on a vérifié la température de sa remorque, décrit-il. Les palettes sont automatiquement prélevées dans le transtockeur et acheminées



© 9. AVANT 2012, il fallait monter manuellement 200 palettes par jour. Lors de l'automatisation totale du secteur conditionnement et emballage, les emplois internes ont été sauvegardés et revalorisés et le recours aux intérimaires abandonné.

10. LES CARTONS de conditionnement sont positionnés sur une machine qui les met en forme et les descend sur la ligne.

☼ 11. LES PALETTES stockées à -25 °C sont acheminées automatiquement jusqu'aux quais d'expédition et récupérées par les caristes qui s'occupent du chargement des camions. Plus personne ne va travailler dans la zone de surgélation.



jusqu'aux quais. Auparavant, une douzaine de camions faisaient tous les jours la navette chez un prestataire de stockage frigorifique. Notre stock interne nous permet désormais de livrer directement la plateforme de distribution. Nous avons supprimé les mouvements sans valeur. »

La séparation des quais de réception et d'expédition a également drastiquement réduit la coactivité entre chariots ainsi que les risques associés. « Lorsqu'il arrive sur les quais, le cariste contrôle les palettes qui sortent du congélateur et procède à leur chargement », indique le responsable logistique. En

moyenne, dix départs vers des plates-formes ont lieu quotidiennement. Par ailleurs, lors de l'aménagement extérieur des quais, un système de bloque-roues a été prévu pour asservir l'ouverture de la porte au dispositif de calage et empêcher tout départ intempestif du camion tant que la porte du quai n'est pas fermée.

Ces dernières années, l'établissement a traversé une période de forte croissance mais les efforts menés ont permis d'améliorer les conditions de travail et la sécurité des collaborateurs. « Entre 2012 et 2018, le taux de fréquence des accidents du travail a chuté de



et-securite.fr

25,61 à 4,95 et le taux de gravité de 0,37 à 0,04. Des niveaux bien inférieurs à ceux de la branche », se félicite Stéphane Védrines, tout en insistant sur le fait que « rien n'est jamais acquis ». La réduction du bruit reste notamment une priorité. « Dans cette démarche, portée collectivement, nous avons veillé à montrer à chacun sa valeur ajoutée et donner du sens au travail », conclut Grégory Blin. ■

1. Napo: Napo est le héros d'une série de films d'animation réalisés par un consortium associant les principaux acteurs européens de la prévention des risques professionnels: INRS, Auva (Autriche), HSE (Royaume-Uni), DGUV (Allemagne), Inail (Italie), Suva (Suisse), Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA).

DÉCOUPE DE BOIS

Un atelier enchanté d'être ainsi équipé

À Rivesaltes, Leroy Merlin, suivi depuis son ouverture en 2007 par la Carsat Languedoc-Roussillon œuvre notamment pour la prévention des TMS. Et récemment, le magasin de bricolage a bénéficié en plus de l'intervention du Centre interrégional de mesures physiques de Montpellier pour la ventilation de son atelier de découpe.



STANDARD

L'essentiel



> POUR PRÉVENIR

les TMS dans ses activités de logistique et de découpe du bois, Leroy Merlin propose des équipements facilitant les manutentions.

> L'EFFICACITÉ DE

l'aspiration dans l'atelier de découpe du bois a été récemment vérifiée par le centre interrégional de mesures physiques de Montpellier.

KEVIN GRAS-CALVET EST conseiller de vente en menuiserie chez Leroy Merlin. Son travail: accueillir les clients du magasin, situé dans la zone commerciale de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, et découper des planches aux dimensions demandées. Toute la journée, il scie des panneaux de particules de bois. Une activité qui l'expose à différents risques professionnels dont les plus prégnants sont ceux liés aux manutentions manuelles et aux poussières de bois.

Pouvant atteindre plusieurs mètres de long et autant de large, les panneaux de bois pèsent de 5 à 35 kg. Les plus légers sont stockés Manutentions, poussières de bois, bruit... les sources de risques professionnels ne manquent pas dans un atelier de découpe de bois. verticalement, les autres reposent sur des lisses de rayonnages métalliques. « En plus d'être lourdes, certaines plaques sont difficiles à manipuler du fait de leurs dimensions », précise Alain Bourrat, contrôleur de sécurité à la Carsat Languedoc-Roussillon.

« Il me change la vie. » Kevin Gras-Calvet ne tarit pas d'éloge quand il évoque l'équipement dont s'est pourvue l'enseigne de bricolage en 2014. Il s'agit d'un lève-plaques à ventouses installé pour faciliter la manutention des plaques de bois. Grâce à cet appareil, le conseiller de vente manipule cellesci sans effort, pour les sortir des alvéoles des racks et les positionner sur le porte-panneaux de la scie verticale pour leur découpe.

Des salariés formés

Un petit écran relié à deux caméras l'assiste pour suivre ce qui se passe derrière les planches manipulées. « Avec l'une des caméras, je visualise également les rangements en hauteur », précise-t-il. Ce qui est très pratique puisque certaines lisses sont situées à quatre mètres du sol. L'appareil peut être utilisé pour toutes les planches avec une limite de charge de 100 kg. Seul petit bémol: avec certains matériaux, il arrive que l'appareil soulève deux plaques à la fois...

Les deux conseillers de vente en menuiserie du magasin utilisent quotidiennement cette aide à la manutention. Quatre autres salariés, qui les remplacent occasionnellement, ont été également formés à son utilisation. « La direction nationale de l'enseigne préconise l'utilisation de cet équipement, afin de limiter le risque de troubles musculosquelettiques (TMS). Il s'agit d'un poste particulièrement difficile », explique Delphine Jeannot, la responsable RH du magasin. La découpe de bois entraîne inexorablement l'émission de poussières de bois. Ces émanations auxquelles peuvent être exposés les salariés représentent la deuxième source de cancers liés au travail.

Bruit et lumière

En octobre 2018, le Centre interrégional de mesures physiques (Cimp) de Montpellier est venu évaluer l'exposition des salariés à ces inhalations dans l'atelier de découpe. La ventilation avait été installée dès l'ouverture du magasin. « J'ai effectué des prélèvements au niveau des voies respiratoires des salariés, souligne Alain Deleau, contrôleur de sécurité au Cimp. En fonction des opérations effectuées, à proximité immédiate de la scie à panneaux et en différents points du local, les concentrations mesurées se situaient entre 0.1 et 0.2 ma/ m³. Des chiffres bien inférieurs à la valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) pour les poussières de bois, fixée à 1mg/m³. »

Ces bons résultats sont obtenus

© Le magasin a équipé le poste de découpe des planches de bois d'un lève-plaque doté d'un écran très pratique quand il s'agit de saisir les plaques situées dans les lisses à quatre mètres du sol.



grâce à deux systèmes de captage à la source des poussières émises par la scie à panneaux verticale. Situés dans la cape de scie et dans la lèvre aspirante inférieure, les captages possèdent un débit supérieur à 800 m³/h chacun. « J'ai également

ent un débit supérieu acun. « *J'ai égalemen*t

+ de 2500

plaques de particules de bois sont manipulées par an. Chaque plaque est manipulée deux fois: lors de son stockage et lors de sa découpe.

LE CHIFFRE

> LA LOGISTIQUE DONNE LE MOUVEMENT

Une vingtaine de salariés, essentiellement des hommes, travaillent en logistique où des avancées ont vu le jour. « Les aménagements ergonomiques en logistique nous aident à féminiser ce service », note Delphine Jeannot, la responsable RH du magasin. Dès l'ouverture du magasin en 2007, des rayonnages dynamiques ont été installés dans la réserve dédiée aux commandes clients, sur les rayons du bas où sont stockés les colis lourds et volumineux. Ce système de roulement à billes permet de déplacer les produits sans les porter. Plus récemment, dans la réserve dédiée aux stocks de produits disponibles dans le magasin, un dispositif à tiroir coulissant a été créé sur la lisse la plus basse, située à hauteur de buste, où s'effectue le picking de produits lourds. « Cela facilite l'accès aux stocks », souligne Alain Bourrat. Au total, 70 tiroirs ont été mis en place ces six derniers mois. Pour les rayons plus élevés, le stockage se fait sur palettes et la marchandise est récupérée par gerbage. Le parc de six gerbeurs du magasin est aussi en cours de renouvellement: « Nous les remplaçons progressivement par des engins munis d'une direction assistée et d'amortisseurs, pour éviter les chocs au niveau du dos », précise Laurent Bels, chef de secteur logistique chez Leroy-Merlin.

mesuré la vitesse de l'air dans les conduits de ventilation, annonce Alain Deleau. Elle était supérieure à 20 m/s, la valeur minimale préconisée pour éviter le dépôt de poussières, source de risques d'incendie ou d'explosion. »

Des mesures de bruit ont également été réalisées. Seul le poste de découpe du bois dépasse les 85 dB(A) et impose le port de protections auditives, pour cette activité. Quant aux mesures d'éclairement, elles ont montré que le niveau était suffisant pour l'ensemble des activités réalisées, ,à l'exception du poste de découpe du verre. « Elle était légèrement inférieure aux 500 lux préconisés pour cette activité. Nous leur avons donc suggéré d'ajouter des luminaires au niveau de la table de découpe », explique Alain

« Ici, dès que les salariés nous font remonter des besoins d'amélioration, nous essayons de trouver des solutions, indique Raphaël Martinez, membre du CHSCT. Nous savons que nous pouvons nous faire conseiller par la Carsat, avec qui nous avons eu des échanges réguliers depuis l'ouverture du magasin, sur différents risques professionnels. Et que nous pouvons également compter sur notre service de santé au travail. »

Katia Delaval

PRISE DE CONSCIENCE

De l'injonction au contrat de prévention, un mal pour un bien...

Sofacap fabrique des capsules pour bouteilles de vin. Il y a deux ans, alors qu'elle traversait une période mouvementée, une injonction de la Carsat a signifié le point de départ d'une véritable prise de conscience des enjeux de la prévention qui débouchera sur des actions durables.

« SOFACAP ÉTAIT SUIVIE par nos services depuis longtemps. Face aux expositions vécues par les salariés, le contrôleur de sécurité avait choisi d'accompagner l'entreprise sur la démarche de prévention des risques professionnels », se souvient Nadège Pascaud, ingénieur-conseil à la Carsat Midi-Pyrénées. Témoin de multiples changements de direction sur plusieurs années, la Carsat a malgré tout constaté peu d'évolution sur la démarche et l'absence de politique de prévention structurée dans l'entreprise. « L'entreprise a alors reçu une injonction de la Carsat pour l'inciter à s'organiser pour évaluer les risques », poursuit l'ingénieurconseil. Une alerte qui va rapidement se révéler fort constructive pour l'entreprise.

L'injonction a été signifiée en juillet 2016. Elle stipulait que dans un délai de auatre mois l'entreprise devait « mettre en place un dispositif d'extraction de l'air pollué pulsé dans le collecteur par les rotatives et une démarche de prévention des risques professionnels s'appuyant sur l'analyse a priori et a posteriori des risques ». Une lettre recommandée qui tombe au plus mal pour Loïc Dayde qui vient de prendre les rênes de cette entreprise spécialisée dans la fabrication de capsules - sous la marque Janson capsules – pour des bouteilles de vin tranquille, c'est-à-dire non effervescent. Sofacap a une histoire mouvementée... Saint-Gaudens, en



© En 2018, une station de dosage avec pompes pneumatiques (système clos automatisé) a été installée dans la zone de préparation des encres afin de limiter manutentions manuelles et expositions aux vapeurs de solvants.

L'essentiel



> MOINS de trois ans plus tard, l'entreprise s'est organisée, a nommé et formé une personne responsable de la sécurité, et les résultats sont là.

de prévention des risques.

FICHE D'IDENTITÉ ■ NOM: Sofacap ■ LIEU: Saint-Gaudens (Haute-Garonne) ■ EFFECTIF: 62 personnes ■ ACTIVITÉ: fabrication de 2 millions de capsules de bouteilles par jour ■ CHIFFRE D'AFFAIRES: 30 M€

2012, avec ses 62 salariés, le site principal du groupe (qui en possède deux autres, l'un à Narbonne et l'autre aux États-Unis) Il est né du rapprochement d'un site de la région parisienne et d'un autre, à quelques kilomètres de l'actuel. L'objectif était d'avoir un outil de production plus important. « On maîtrisait mal les machines venant de Paris, explique Christian Saint Paul, responsable sécurité. De plus, la situation était compliauée d'un point de vue financier. » Cinq directeurs se succèdent en quatre ans, et la prévention des risques professionnels ne faisait alors pas partie de leurs priorités.

Nomination, modernisation et prévention

Loïc Dayde, le directeur commercial, devient directeur général au début de l'année 2016 avec la volonté de faire confiance aux gens en place et de les impliquer. Passer d'un état d'esprit répressif à un état d'esprit constructif. « Le fait de donner davantage d'autonomie et de responsabilité a boosté les salariés », confirme Alice Rumeau, la directrice des ressources humaines du groupe. L'injonction, arrivée au moment où le directeur donnait cette nouvelle impulsion, a servi d'aiguillon pour réorganiser la partie prévention. Le directeur propose à Christian Saint Paul, alors à la production, de devenir responsable sécurité: « Je suis parti en formation en alternance pendant un an, de septembre 2016

Haute-Garonne, est devenu en

à septembre 2017. Ça n'a pas été facile, surtout au début. » En 2017, « compte tenu de la démarche structurante et de la politique de prévention pérenne mise en place », selon Nadège Pascaud, l'injonction est levée. Parallèlement, l'entreprise se lance, avec l'aide de la Carsat, dans un vaste chantier visant à moderniser l'ensemble du site et limiter l'exposition des salariés aux solvants des encres. Un contrat de prévention est établi entre la Carsat et l'entreprise.

Une capsule est formée de deux parties, la jupe et la tête. La jupe, en complexe alu ou en PVC, est la partie basse de la capsule qui s'emboîte sur le goulot de la bouteille. Quant à la tête, positionnée sur le bouchon de la bouteille, elle ne peut être qu'en aluminium. Avant d'être soudées pour former une capsule, les deux parties arrivent sous forme de bobines qui seront ensuite imprimées. Et là, tout est permis: du noir au bordeaux classique, en passant par des dessins colorés, en bleu, rose, métal...

« Nous proposons toutes les combinaisons possibles de couleurs d'encres. Car nos clients ont souvent une idée précise qu'il nous faut reproduire à l'identique sur du complexe aluminium ou du PVC », remarque Alain Bergès, un coloriste. Les bidons d'encres sont stockés dans un hangar de 300 m², sur des racks. « On cherche à améliorer ce stockage, remarque Christian Saint-Paul. Car quand on n'arrive plus à atteindre les racks, on laisse les pots dans les allées, ce que je veux éviter car c'est source d'accidents. »

Disparition des ports de charge

Pas loin des racks, se trouve la zone où avaient lieu les préparations, et où ne se font plus que celles destinées au PVC. Précédemment, il fallait soulever les pots pour les accrocher et réaliser les mélanges devant un dosseret aspirant. Afin de limiter les manutentions manuelles et les expositions des salariés aux vapeurs de solvants liées à ce poste, une station de dosage avec pompes pneumatiques (système clos automatisé) a été installée courant 2018.

Ce nouvel équipement faisait partie intégrante des réalisations prévues au contrat de prévention. Finis les ports de pots de 20 kg. « C'est mieux, c'est sûr. Mais ça change ma manière de faire, il faut aussi prendre de nouvelles habitudes », estime Patrick Hammerlin, un préparateur d'encres. Cette nouvelle organisation du travail a l'avantage également de limiter les émanations de solvants. « Nous nous interrogeons d'ailleurs sur la possibilité de déclassifier cette zone Atex », remarque Christian Saint Paul.

LE CHIFFRE

2 millions

de capsules sont fabriquées quotidiennement.

dépression et permettre le rejet des polluants à l'extérieur. Les jonctions de canalisations, qui étaient à angle droit, ont été remplacées par des jonctions en Y, facilitant l'écoulement des flux laminaires.

Sofacap veut maintenant aller plus loin et passer à l'impression Flexo UV. Des machines sont en test. Elles devraient permettre d'imprimer plus vite, avec moins d'opérateurs, sans émanation de solvants. « Mais elles dégagent de l'ozone », remarque le responsable sécurité. « Un gaz qu'il faudra capter, précise Kristelle Blanc, contrôleur de sécurité à la Carsat, car il peut provoquer des troubles allant jusqu'à des œdèmes pulmonaires. »

Quant au DUER, qui faisait partie des motifs de l'injonction, il a été



 Au niveau des rotatives, le réseau d'aspiration a été optimisé mais l'entreprise veut aller encore plus loin en changeant de système d'impression. Dans une autre partie du bâtiment, les cinq rotatives à l'hélio tournent à plein régime, avec des encres à solvants. Les opérateurs les surveillent, au plus près. « Avant, explique Nadège Pascaud, il y avait des ventilateurs d'extraction audessus des rotatives reliés à des gaines, mais les vapeurs de solvants n'étaient pas rejetées à l'extérieur du bâtiment de façon suffisante sur l'ensemble du réseau. »

L'ensemble du réseau d'aspiration a été modifié. Un ventilateur hélicoïdal a été intégré dans la gaine collectrice en bout de réseau afin de maintenir cette dernière en rédigé. Cyril Chaubet a participé à l'évaluation des risques sur tous les postes, avec les opérateurs. Et proposé des plans d'action. Des chariots automoteurs ont aussi été acquis pour limiter les manutentions et certains secteurs ont été traités contre le bruit. Des réflexions sont en cours sur les flux, les manutentions et le bruit toujours. Mais d'ores et déjà, les chiffres parlent: le nombre d'accidents du travail avec arrêt est passé de 7 (en 2015) à 1 (en 2018), soit de 1024 jours d'arrêt à 129. Des accidents qui avaient surtout lieu dans l'atelier d'impression. ■

Delphine Vaudoux

FICHE D'IDENTITÉ ■ NOM: Neo (New ecological offices) ■ LIEU: Nice (AlpesMaritimes) ■ EFFECTIF: 48 en phase gros œuvre, 80 en phase corps d'états secondaires ■ DATE DE LIVRAISION: août 2020 ■ BUDGET: 30 M€

BÂTIMENTS ET TRAVAUX PUBLICS

La logistique comme nerf de la guerre

La construction d'un hôtel et d'un immeuble de bureaux baptisé Neo, à Nice, est contrainte en termes d'espaces de livraisons et de stockage. Une cellule logistique a été intégrée sur ce projet pour simplifier l'organisation et assurer la sécurité de tous.

L'essentiel

P

> CE PROJET

immobilier de construction d'un hôtel et de bureaux est très contraint par l'environnement urbain dans lequel il s'inscrit: voie ferrée, boulevards, habitations, proximité de l'aéroport.

> POUR ASSURER

un fonctionnement le plus fluide et le plus en sécurité possible, une cellule logistique a été développée par l'entreprise générale. Elle organise l'approvisionnement de tous les matériaux sur le chantier en fonction des besoins.

C'EST UN CHANTIER enclavé entre une voie ferrée, une limite de propriété, la toute nouvelle ligne de tramway inaugurée en juin 2018, le très engorgé boulevard René-Cassin, le tout à proximité de l'aéroport de Nice, dans les Alpes-Maritimes. Le programme immobilier Neo (New ecological offices), couvrant un îlot de 2739 m², présente des caractéristiques de chantier hyperurbain, plus souvent rencontrées dans le quartier d'affaires de Paris - La Défense que sur la côte d'Azur. À terme, cet ensemble comptera 167 chambres d'hôtel en R+8, 9000 m² de bureaux en R+7, 176 places de parking sur deux niveaux souterrains et un club de fitness.

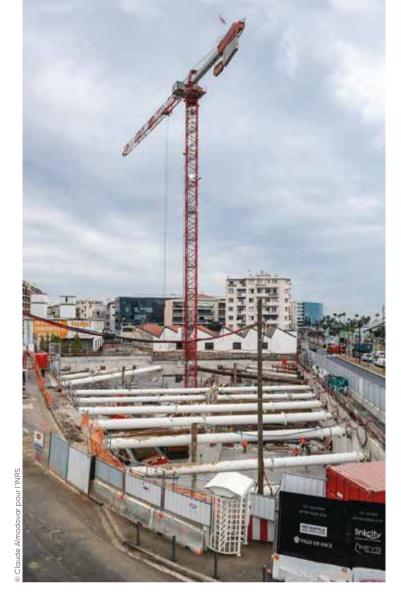




Dans cet environnement contraint par une emprise au sol très restreinte, l'organisation en amont est décisive, tout particulièrement la logistique du chantier. « J'ai la conviction que la logistique est le nerf de la guerre sur un chantier, estime François Valente, chef de services travaux, responsable de chantier chez Bouygues Bâtiment Sud-Est (BBSE). Si on n'organise pas la logistique, on peut planter un chantier. Et outre les finalités d'organisation du planning, on gagne en confort de travail. »

Cellule logistique

Un constat indéniable sur ce projet. « Avec des délais contraints (un an et sept mois pour livrer le gros œuvre), la logistique est un élément clé pour respecter les plannings et travailler en sécurité, estime Céline Folcher, contrôleur de sécurité à la Carsat Sud-Est. La mise en œuvre de la recommandation R4761 vise à réduire les manutentions manuelles et augmenter le confort de travail sur les chantiers. Or tout est lié. » Une cellule logistique a ainsi été créée sur ce projet. Si le chantier présente les risques typiques rencontrés sur un chantier de gros œuvre (co-activité, chute de hauteur...), cette cellule constitue un rouage pour améliorer les conditions de sécurité, respecter l'environnement du site, optimiser les délais et les coûts de construction. À terme, cette expérience sera capitalisée en vue d'être diffusée vers d'autres chantiers. « On a mutualisé beaucoup de bonnes pratiques déjà existantes



© La situation géographique du chantier, entre un boulevard, une voie ferrée et une limite de propriété, implique une planification rigoureuse des livraisons des matériaux.

Un entrepôt logistique de 400 m² basé à Carros, à 16 km du chantier, est à disposition pour servir de base arrière en cas d'imprévus. « L'intérêt de cette base est qu'elle permet de ne pas encombrer les zones de travail et de circulation, d'approvisionner au fil de l'avancement des travaux, de reconditionner les matériaux si nécessaire en établissant un colisage coordonné avec l'ordre de pose prévu et, enfin, d'organiser l'approvisionnement du chantier dans des plages horaires pendant et hors de la production, souligne François Valente. Mais il faut aussi veiller à ne pas déplacer le problème vers la base, par facilité. »

Jusqu'à présent, ce genre d'approche était réservé à de grands projets. « Mais on se rend compte que c'est aussi utile pour des chantiers plus petits, comme ici », poursuit-il. Et en termes de prévention, c'est très positif. Des axes d'évolution sont envisageables à terme, comme créer un lot logistique, collaborer plus étroitement avec l'organisation de la prévention... « Une charte logistique, rédigée par

sur des chantiers de la région, explique Benjamin Taupier, responsable logistique chez BBSE. Au final, on n'invente pas grandchose. »

Une des règles du chantier étant de ne rien stocker sur site, il faut faire en sorte d'avoir le juste nécessaire pour travailler. Pour ce faire, un logiciel a été développé pour organiser les plannings de livraisons, le GRR (gestion et réservation des ressources). Cet outil informatique permet à toutes les entreprises livrant des matériaux de choisir un créneau de livraison. Elles renseignent la zone du chantier où elles prévoient d'effectuer la livraison, la nature du produit livré, la quantité, le type de véhicule, si une grue est nécessaire... Un mail leur est ensuite envoyé pour valider ou refuser la demande.

Optimisation des approvisionnements

Tous les jeudis soir, le planning est figé pour la semaine suivante, puis communiqué à toutes les équipes le vendredi, pour anticiper les mouvements de la semaine à venir. « On sait ainsi ce qui entre, sur quelle zone, ça donne une cartographie du chantier, commente Abdoul Bouhassoun, chargé de prévention santé sécurité chez BBSE. Ça nous fournit un regard critique sur l'organisation, et ça évite toute saturation de l'emprise au sol. En tant que préventeur, je ne peux qu'adhérer! »

Si on n'organise pas la logistique, on peut planter un chantier. Et outre les finalités d'organisation du planning, on gagne en confort de travail.

BBSE, a été communiquée à l'ensemble des entreprises intervenantes pour les préparer à la mise en place de cette organisation, précise Céline Folcher. Cette dernière devrait être intégrée au PPSPS² de chacun des lots, pour que cela soit bien pris en compte par tous les acteurs. Car on est ici face à un travail de fond pour changer la culture locale, où l'approvisionnement se fait encore parfois à dos d'hommes. »

Céline Ravallec

- Livraison de matériaux et éléments de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics, Recommandation de la CNAMTS R476. À consulter sur www.ameli.fr.
- 2. Plan particulier de sécurité et de protection de la santé.

> OPTIMISER LES LIVRAISONS

La recommandation R476 Livraison de matériaux et éléments de construction sur les chantiers du bâtiment et des travaux publics vise à améliorer les livraisons sur les chantiers en réduisant les risques. Pour accompagner sa mise en œuvre, la Carsat Sud-Est a développé une formation permettant d'intégrer le DHOL (document harmonisé des organisations de livraison) dans les pièces marchés, destinée aux maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre. Celle-ci les sensibilise de façon plus large à l'organisation des livraisons et à la mutualisation des moyens.

AMÉLIORATION CONTINUE

Quand l'emballage fait un carton

Au Puy-en-Velay, International Paper fabrique des emballages en carton ondulé. L'entreprise est engagée dans un processus d'amélioration continue des conditions de travail. L'attention se porte particulièrement sur les flux de circulation et les manutentions manuelles.

■ NOM: International Paper
■ EFFECTIF: 55 000 salariés dans 24 pays sur 300 sites
■ ACTIVITÉ: fabrication de carton et de papier
■ PAPETERIES D'ESPALY:
Le Puy-en-Velay (Haute-Loire)
■ EFFECTIF: 150 salariés
■ ACTIVITÉ: fabrication d'emballages en carton ondulé
■ SUPERFICIE: 30 000 m²

CAISSES DE TRANSPORT ou d'emballage, avec ou sans rabats, plateaux... plus de 2000 types d'emballages en carton ondulé sont fabriqués au Puy-

Santi Trad an anuosic

en-Velay, en Haute-Loire, sur l'un des sites d'International Paper, le leader mondial du papier et de l'emballage. « Ils sont principalement destinés à l'agroalimentaire. Et la plupart de nos clients sont dans la moitié sud de la France », précise Bas Hilferink, le directeur du site. En 1860 déjà, les Papeteries d'Espaly étaient installées sur le site, avant d'être converties en cartonnerie en 1970.

Le carton ondulé est fabriqué à partir de bobines de papier, « issu à 75% du recyclage », souligne le directeur du site. Il est constitué d'une succession de couches de papier plat collé à des cannelures. Des bobines de deux à trois tonnes, stockées dans les réserves, que les caristes réceptionnent et chargent sur l'onduleuse. Cette machine fabrique le carton ondulé, le découpe à la taille voulue et empile les plaques de carton. Un transbordeur sur rails évacue ces piles en direction d'autres machines où les futurs emballages seront pliés, imprimés, empilés et palettisés.

Les cartons sont expédiés à plat afin d'optimiser les volumes de transport. Une soixantaine de camions quittent quotidiennement le site. « Dans l'autre sens, côté approvisionnements, une quinzaine de camions par jour livrent les bobines de papier. Nous avons d'importants flux logistiques », indique Bas Hilferink. « Depuis quelques mois, une gardienne gère l'arrivée des camions dès l'entrée du site », ajoute Thomas Gaillardou, le responsable de production. Les accidents du travail que peut avoir à déplorer l'usine sont principalement liés aux manutentions manuelles et aux déplacements sur le site.

Casques antibruit communicants

Le marquage au sol signale clairement les zones piétonnes. « Nous avons toutefois identifié avec l'entreprise des risques de collision au niveau des croisements des flux de circulation des chariots et des piétons », indique Franck Gougat, contrôleur de sécurité à la Carsat Auvergne. En 2016, des barrières sont ainsi mises en place à tous ces croisements. Les salariés doivent appuyer sur un bouton

L'essentiel



- > LA CARTONNERIE a travaillé sur les flux de circulation et les déplacements dans l'entreprise.
- DES POSTES ont également fait l'objet d'analyses ergonomiques afin de prévenir les risques de troubles musculosquelettiques.

pour avoir la voie libre. Il subsiste toutefois un endroit où, faute d'espace, il n'a pas été possible de séparer les deux flux de circulation: entre les rails du transbordeur et l'un des murs de l'atelier. « Le bâtiment ne peut pas être agrandi car de ce côté il y a une rivière. Et, de l'autre, la route, regrette Thomas Gaillardou. Nous cherchons une alternative. »

En 2018, les conducteurs de machines travaillant sur l'onduleuse ont été équipés de casques antibruit communicants – le niveau sonore est élevé dans l'atelier. « Cela facilite la communication entre eux. Ils n'ont plus à courir d'un bout à l'autre de la ligne, constate Sandrine Guiseppacci, l'infirmière et coordinatrice sécurité du site. se souvient Sandrine Guiseppacci. L'entreprise fait finalement creuser deux fosses équipées de tables élévatrices afin que les piles soient toujours à la bonne hauteur.

La même année, à la demande de l'entreprise, le service de santé au travail réalise une étude ergonomique du poste de tri, où les opératrices contrôlent les lots pour

LE CHIFFRE

85

millions de m² de carton ondulé sont fabriqués chaque année sur le site. Cela correspond à environ 300 millions d'emballages.



Nous testons actuellement cet équipement au niveau de la découpe et de l'impression. »

Il existe tout un réseau de convoyeurs à rouleaux et de tapis roulants facilitant le transport des piles de carton d'une machine à l'autre. L'entreprise a toutefois identifié des postes qui restaient contraignants. C'était par exemple le cas au poste de palettisation. Les opérateurs devaient lever les bras de manière répétitive. « Le service de santé au travail de la Haute-Loire a réalisé en 2011 une étude ergonomique du poste »,

repérer les éventuels défauts. Afin d'éviter qu'elles ne se penchent, les produits leur sont désormais livrés sur un transpalette électrique qui remonte les piles à hauteur de leur poste de travail. « Nous avons également mis sur roulettes les équerres qui servent à faire des piles droites et stables sur la palette et équipé le poste de travail de deux grandes tables à hauteur », ajoute Sandrine Guiseppacci.

Globalement, le site est dans une démarche d'amélioration continue. Elle s'inscrit dans la politique © La démarche d'amélioration continue dans laquelle s'est lancée l'usine du Puy-en-Velay s'inscrit dans la politique du groupe pour le développement d'une culture de prévention sur l'ensemble de ses sites.

du groupe International Paper visant à développer une culture de prévention sur l'ensemble de ses sites. « Les salariés doivent rentrer chez eux après le travail dans le même état de santé qu'à leur arrivée sur le site; y compris les salariés des entreprises extérieures », explique Bas Hilferink. Améliorer la sécurité lors des interventions d'entreprises extérieures sur le site est justement l'un des objectifs fixés par le groupe pour l'année à venir.

Une base de données internationale

« Les solutions pour y parvenir sont locales et passent notamment par le développement d'une culture de prévention au sein de *l'entreprise* », souligne Bas Hilferink. « Ce sont souvent les salariés qui trouvent les solutions, constate Sandrine Guiseppacci. Sur les 276 presqu'accidents recensés sur notre site en 2018, 73% ont donné lieu à une action de prévention. » Depuis 2017, des fiches de presqu'accidents sont à la disposition de tous les salariés, afin de décrire les situations danaereuses et proposer des solutions. « Le CHSCT est également moteur de la prévention des risques professionnels dans notre entreprise », ajoute-t-elle.

Depuis cinq ans, une base de données internationale regroupe les accidents et incidents survenus sur l'ensemble des sites du groupe International Paper. Alimentée par les chargés de prévention, elle peut notamment être utilisée pour illustrer les communications dédiées à la sécurité. Ces réunions, animées par les managers auprès de leurs équipes, sont devenues hebdomadaires depuis quelques mois. « De nombreuses situations de travail sont similaires entre les sites », explique Thomas Gaillardou.

Afin d'impliquer davantage l'ensemble des salariés dans la prévention, le site du Puy-en-Velay a mis en place, en 2017, des fiches d'observation, déployées également sur l'ensemble des sites du groupe. Une fois par mois, chaque salarié observe un poste de travail et partage ses remarques avec lintéressé. ■

Katia Delaval



DROIT EN PRATIQUE

EXTRAITS DU JO QUESTIONS-RÉPONSES

Utilisation des équipements de protection individuelle: des obligations pour l'employeur et le travailleur

Lorsque, en dépit de la mise en place de mesures de prévention collective, des risques professionnels persistent, la mise à la disposition des salariés d'équipements de protection individuelle constitue une obligation pour l'employeur. Ce recours doit se faire dans un cadre réglementaire précis et n'exempte pas le salarié de certaines obligations.

LE CODE DU TRAVAIL définit les équipements de protection individuelle (EPI) comme « des dispositifs ou moyens destinés à être portés ou tenus par une personne en vue de la protéger contre un ou plusieurs risques susceptibles de menacer sa santé ou sa sécurité » ¹. Il fixe également des obligations relatives à leur conception et à leur fabrication ². Certains EPI sont expressément exclus du champ d'application de cette réglementation relative à la conception prévue par le Code du travail ³. L'éventail des EPI susceptibles de protéger les différentes parties du corps contre des risques d'origines diverses est large: il peut s'agir de gants, casques,

Si la réglementation relative à la conception des EPI concerne principalement les fabricants, celle concernant leur utilisation (choix, mise en œuvre, entretien, vérifications, consignes d'utilisation...) vise à la fois l'employeur et le travailleur et génère des obligations pour l'un et l'autre.

lunettes, appareils respiratoires, genouillères, har-

nais, etc.

Recours à la protection individuelle dans le cadre de la démarche de prévention

La démarche de prévention⁴ mise en œuvre par l'employeur pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs peut impliquer le recours à la protection individuelle. Toutefois, celle-ci ne doit être retenue que si le risque ne peut être évité et que la mise en place de dispositifs de protection collective est impossible ou se révèle insuffisante. Ainsi, à défaut de pouvoir éviter le risque, la priorité devra donc être donnée à la protection collective dans la mesure où:

 elle protège tous les travailleurs susceptibles d'être exposés

- elle ne repose pas sur le comportement du travailleur
- elle est souvent plus efficace et présente un caractère permanent.

À titre d'exemple, en situation de risque de chute de hauteur, la mise en place permanente de gardecorps bénéficie à l'ensemble des salariés; elle permet de ne pas faire peser sur les travailleurs l'obligation de porter un harnais avec la vigilance que cela impose en termes de mise en œuvre et elle facilite les conditions d'exécution de leurs tâches.

Des règles d'utilisations et des bonnes pratiques issues de différentes sources

De nombreuses dispositions du Code du travail concernent l'utilisation des EPI. Elles sont généra-lement énoncées sous formes de règles générales mais sont également adaptées et détaillées dans les parties spécifiques concernant la prévention de certains risques: exposition au risque chimique, biologique, au bruit, aux vibrations, aux rayonnements... En complément, des textes particuliers non codifiés peuvent comporter des prescriptions précises applicables à l'employeur concernant le choix des EPI, leurs caractéristiques, leurs conditions d'utilisation... C'est par exemple le cas de l'arrêté du 7 mars 2013 relatif aux EPI portés sur les chantiers susceptibles d'exposer à l'amiante.

Des accords collectifs peuvent également prévoir des dispositions concernant l'utilisation des EPI⁶. Enfin, des recommandations nationales⁷ émanant de la Caisse nationale d'assurance maladie (Cnam) préconisent des bonnes pratiques de prévention concernant la protection individuelle pour certaines situations spécifiques de travail. Celles-ci ne constituent pas une réglementation, mais leur non-respect peut entraîner des conséquences juridiques

 Annie Chapouthier, pôle information juridique, INRS

DROIT EN PRATIQUE

EXTRAITS DU JO

QUESTIONS-RÉPONSES

(par exemple pour qualifier une faute inexcusable). Rappelons que l'inexistence d'un texte relatif à l'utilisation des EPI dans une situation de travail spécifique ne dispense pas l'employeur d'y avoir recours, le cas échéant, lorsque la protection collective ne peut être mise en œuvre ou est insuffisante.

EPI: les obligations de l'employeur

L'employeur a l'obligation de veiller à la sécurité de ses salariés. Il peut ainsi voir sa responsabilité engagée si le salarié ne porte pas les EPI mis à sa disposition ou ne respecte pas les instructions qui lui ont été communiquées sur les conditions de leur utilisation. Afin de faire respecter ces instructions, l'employeur peut prendre des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement du salarié (voir les décisions citées dans la partie relative aux obligations du travailleur).

Le choix des EPI: des EPI conformes, appropriés, adaptés, compatibles entre eux...

L'employeur a, tout d'abord, l'obligation de se procurer et de mettre à disposition de ces salariés des EPI **conformes** aux règles techniques applicables à leur conception⁸.

Un EPI doit être **approprié** aux risques à prévenir, adapté au travailleur et compatible avec le travail à effectuer. Le choix de l'employeur est donc guidé par l'analyse du poste de travail.

En l'absence de texte particulier prévoyant le recours à tel ou tel type d'EPI⁹, son choix sera guidé par l'analyse détaillée du poste de travail¹⁰. Ces éléments sont essentiels car ils conditionnent à la fois l'efficacité de l'EPI et son utilisation par le salarié. Les critères suivants doivent donc être pris en compte¹¹:

- performances et caractéristiques de l'EPI (gants appropriés au risque chimique, aux risques de coupure...):
- ergonomie de l'EPI (confort thermique, possibilité d'ajustement à la morphologie...);
- gêne éventuelle (liberté de mouvement, poids...);
- création de risques supplémentaires (limitation du champ de vision...);
- compatibilité entre plusieurs EPI lors d'exposition à plusieurs risques.

Compte tenu de certains de ces éléments, la réflexion concernant le choix des EPI doit être menée en concertation avec les travailleurs concernés (essais de différents modèles...).

Le service de santé au travail et les services de prévention des Carsat peuvent conseiller utilement l'employeur dans cette étape de choix (contraintes physiologiques, caractéristiques techniques et de performances de l'EPI...).

Les conditions de mise à disposition et d'utilisation des EPI¹²

Un certain nombre de dispositions encadrent les conditions de mise à disposition et d'utilisation des EPI. Ainsi, les EPI doivent être **fournis gratuitement** par l'employeur, étant précisé que certains sont à usage unique (c'est souvent le cas des gants). Les frais d'entretien d'un EPI ne peuvent, ni être mis à la charge des salariés, ni être considérés comme des avantages en nature.

L'employeur « doit assurer leur bon fonctionnement et leur maintien dans un état hygiénique satisfaisant par les entretiens, réparations et remplacements nécessaires », notamment si la performance est altérée, si la date de péremption est atteinte. Ils sont généralement à usage personnel, mais certains EPI peuvent être utilisés successivement par plusieurs travailleurs. Dans ce cas, l'employeur veille à ce que cette utilisation « ne pose aucun problème de santé ou d'hygiène » (c'est notamment le cas pour les appareils respiratoires).

L'employeur détermine, après consultation du CSE, les conditions de mise à disposition et d'utilisation des EPI par les salariés, notamment leur durée de port. L'employeur doit prendre en compte l'importance du risque, la fréquence de l'exposition, les caractéristiques du poste de travail et les performances des EPI.

Les EPI doivent être **vérifiés périodiquement** afin de s'assurer de leur maintien en état de conformité aux règles de conception et réparés ou mis au rebut si nécessaire. En règle générale, il appartient à l'employeur de définir la nature et la fréquence de ces vérifications ¹³ lesquelles pourront être effectuées soit en interne par des personnes compétentes, soit par des organismes à l'extérieur de l'entreprise. Pour certains EPI protégeant contre des risques particuliers (noyades, chutes de hauteur), des dispositions non codifiées dans le Code du travail imposent la nature et la fréquence des vérifications ¹⁴ (gilets de sauvetage, systèmes de protection contre les chutes...).

L'information et la formation des utilisateurs d'EPI 15

Le travailleur doit être informé de manière **appropriée**, c'est-à-dire de manière adaptée, à son niveau de connaissances et de qualification sur:

- les risques contre lesquels l'EPI le protège (risques immédiats facilement perceptibles mais aussi risques différés susceptibles de générer une maladie professionnelle...);
- les conditions d'utilisation des EPI et en particulier les facteurs susceptibles de nuire à son efficacité, les signes de détérioration...;
- les instructions ou consignes concernant ces EPI et les conditions de mise à disposition (conditions de stockage, points de contrôle avant utilisation...). Ces instructions doivent figurer dans le règlement intérieur de l'entreprise lorsqu'il existe dans l'entreprise ou éventuellement dans une note de service 16. Une consigne compréhensible reprenant les informations sur les risques et les conditions d'utilisation des EPI doit être élaborée par l'employeur et tenue à la disposition du CSE.

Une formation **adéquate** doit enfin être dispensée aux travailleurs dotés de ces EPI comportant, en tant que de besoin, un entraînement au port de

NOTES

1. Art. R. 4311-8 à R. 4311-10. 2. Art. L. 4311-1. De nouvelles rèales de conception figurent également dans le réglement (UE) 2016/145 du parlement européen et du conseil du 9 mars 2016 relatif aux FPI. JOUE L 81 du 31 mars 2016. 3. Art. R. 4311-11: sont notamment exclus les FPI conçus spécifiquement pour les forces armées, les appareils portatifs pour la détection et la signalisation de risques et de facteurs de nuisances Δ Δrt I Δ121-2 5. Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante (J.O. du 14 mars 2013) 6. Accord national interprofessionnel du 24 mars . 1990 relatif aux contrats de travail à durée déterminée et au travail temporaire: certains EPI personnalisés (notamment casques et chaussures) peuvent être fournis par l'entreprise de travail temporaire. 7. Ces recommandations sont consultables sur le site Ameli https://www.ameli.fr/entreprise/ tableau_recommandations 8. Art. L. 4321-1 et L. 4321-2. 9. Arrêté du 7 mars 2013 relatif au choix, à l'entretien et à la vérification des équipements de protection individuelle utilisés lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante (J.O. du 14 mars 2013). 10. Art. R. 4321-1 et R 4321-2. 11. Ces éléments sont illustrés par plusieurs exemples dans la brochure INRS ED 6077 - Les équipements de protections individuelles. Rèales d'utilisation, Document téléchargeable sur le site www.inrs.fr. 12. Art. R. 4323-95 à R. 4323-98 et R. 4322-2. 13. La brochure INRS ED 6077 apporte des compléments d'information sur ce point. **14.** Arrêté du 19 mars 1993 fixant la liste des équipements de protection individuelle qui doivent faire l'objet des vérifications générales périodiques prévues à l'article R. 233-42-2 du Code du travail (JO du 29 mars 1994). **15.** Art. R. 4323-104 à R. 4323-106. 16. Art. L. 1321-1 et L. 4122-1.

DROIT EN PRATIQUE

EXTRAITS DU JO QUESTIONS-RÉPONSES

> l'équipement. Cette formation, renouvelable aussi souvent que nécessaire, est essentielle concernant les EPI complexes tels que les appareils de protection respiratoires ou les systèmes d'arrêt de chutes.

Le contrôle effectif de l'utilisation des EPI par l'employeur

Au-delà de la mise à disposition des EPI, l'employeur a l'obligation de veiller à leur utilisation effective 17. À titre d'exemple, dans une affaire dans laquelle un salarié avait chuté d'un toit lors de travaux d'étanchéité, la responsabilité pénale d'une société en tant que personne morale a été retenue pour s'être abstenue de veiller à la stricte et constante application des règles de sécurité car « il appartenait à l'employeur de prévoir des moyens de sécurité compensatoires tels que des harnais anti-chute et qu'il lui incombait de s'assurer que les salariés concernés se munissaient effectivement de tels équipements, sans laisser à leur appréciation l'opportunité de le faire ». Le jour de l'accident, le nombre de harnais munis de systèmes d'arrêt de chute était insuffisant pour assurer la sécurité de tous les travailleurs présents sur la toiture lors des phases de travail et le salarié n'avait été protégé ni par le dispositif collectif de filets ni par un équipement individuel de sécurité. Selon les juges, l'employeur ne pouvait se soustraire à son obligation de sécurité en invoquant le fait que le salarié avait pris l'initiative de ne pas utiliser un EPI car « il lui appartenait de faire respecter la consigne par tous moyens appropriés » 18.

Une jurisprudence abondante sur la responsabilité de l'employeur

De nombreuses décisions de jurisprudence retiennent la responsabilité de l'employeur en cas de manquement à ses obligations en matière de mise à disposition d'EPI ou pour défaut d'information et de formation des salariés sur leur utilisation.

Ainsi, à titre d'exemple, récemment a pu être retenue une faute caractérisée d'une directrice d'établissement justifiant sa condamnation pénale pour délit de blessures involontaires, à la suite d'un accident de travail (graves brûlures au visage) dont avait été victime un salarié en transportant à la main des bidons de détergent. En l'espèce, les juges se sont appuyés sur l'annexe de son contrat de travail, qui mentionnait, dans la rubrique consacrée aux conditions de travail, seulement la mise à disposition de vêtements de protection et de gants et non pas de lunettes de protection 19.

EPI: les obligations du travailleur

Parallèlement aux obligations qui incombent aux employeurs, les travailleurs doivent également respecter un certain nombre d'obligations. Ils doivent notamment, conformément aux instructions qui leur sont données par l'employeur concernant les moyens de protection, dans les conditions prévues au règlement intérieur pour les entreprises tenues d'en élaborer un, prendre soin, en fonction de leur formation et selon leurs possibilités, de leur santé et de leur

sécurité ainsi que de celles des autres personnes concernées par leurs actes ou leurs omissions au travail²⁰.

Le respect de ces différentes dispositions permet ainsi de voir engagée la responsabilité contractuelle du salarié qui refuse de porter ses EPI ou s'abstient de respecter les instructions de son employeur.

C'est ainsi que la Cour de cassation a notamment considéré qu'avait commis une faute grave justifiant son licenciement, un couvreur, engagé depuis 15 ans dans la société, qui avait décroché son harnais de la ligne de vie pendant un nettoyage sur un toit ²¹.

De même, dans une autre affaire, la Cour a considéré qu'était justifié le licenciement pour faute grave d'un salarié chef d'équipe désamianteur-démolisseur ayant suivi des formations concernant le désamiantage qui s'était présenté mal rasé sur un chantier (ce qu'il ne démentait pas) « car il ne pouvait ignorer que le port du masque de protection supposait d'avoir le visage parfaitement rasé ». La Cour de cassation a constaté « que les manquements invoqués par l'employeur étaient avérés, au regard des responsabilités du salarié et des instructions reçues, et que les justifications avancées par le salarié n'étaient pas établies; que [la Cour d'appel] a pu déduire de l'accumulation de ces manquements sur une courte période de temps (...) rendaient impossible le maintien du salarié dans l'entreprise et constituaient une faute grave » ²². Pour cet EPI, l'étanchéité au visage empêche l'atmosphère ambiante de pénétrer à l'intérieur de l'appareil respiratoire, elle conditionne donc l'efficacité du masaue.

L'exercice par l'employeur de son pouvoir de direction peut donc être délicat lorsqu'un élément touchant à la liberté individuelle du salarié interfère sur sa santé ou sa sécurité au travail.

Le port d'un piercing, d'une barbe, de cheveux longs relèvent bien de la liberté individuelle du salarié. Mais ces éléments sont susceptibles de nuire à l'efficacité d'un EPI. Cette liberté est donc mise en balance avec l'obligation de sécurité de l'employeur. Concernant les chantiers exposant à l'amiante, l'employeur doit notamment 23:

- garantir pendant les opérations le niveau d'empoussièrement le plus bas possible,
- · assurer le contrôle des accès à la zone de travail,
- s'assurer du port effectif des EPI.

L'obligation de sécurité impose ainsi à l'employeur de prendre les mesures appropriées pour y satisfaire à savoir:

- rappeler les instructions de travail (celles données par l'employeur et celles acquises lors des formations particulières à la sécurité²⁴);
- interdire l'accès à la zone de travail si l'une de ces instructions n'est pas respectée par le salarié;
- prendre éventuellement des mesures disciplinaires justifiées et proportionnées si le salarié refuse de s'y soumettre (sanction disciplinaire pouvant aller jusqu'au licenciement).

NOTES

17. Art. R. 4321-4. 18. Cour de cassation, chambre criminelle, 25 février 2014, pourvoi n° 13-80516.

19. Cour de cassation, chambre criminelle, 17 octobre 2017, pourvoi n°16-83878.

20. Art. L. 4122-1 du Code du travail.

21. Cour de cassation, chambre sociale, 31 janvier 2012, pourvoi n°10-21472.

22. Cour de cassation, chambre sociale, 13 septembre 2012 pourvoi n°11-20015.

23. Arrêté du 8 avril 2013 relatif aux règles techniques, aux mesures de prévention et aux moyens de protection collective à mettre en œuvre par les entreprises lors d'opérations comportant un risque d'exposition à l'amiante (JO du 17 avril 2013).

(JO au 17 avril 2013).

244. L'arrêté du 23 février
2012 modifié définissant les
modalités de la formation des
travailleurs à la prévention
des risques liés à l'amiante
(JO du 7 mars 2012) annexe 1
prévoit pour un opérateur
de chantier (opérateur de
l'er niveau sur un chantier
amiante) des prescriptions
minimales de formation:
« être capable d'utiliser les

équipements de protection individuelle selon les consignes établies. Connaître leur rôle, leurs limites d'efficacité et les durées de port en continu recommandées ».

Documents officiels

DROIT EN PRATIQUE

EXTRAITS DU JO

QUESTIONS-RÉPONSES

EXTRAITS DE TEXTES parus du 1er au 31 janvier 2019

Santé et sécurité au travail

PRÉVENTION GÉNÉRALITÉS

ACCIDENTS DU TRAVAIL / MALADIES PROFESSIONNELLES

Réparation

Arrêté du 21 décembre 2018 abrogeant l'arrêté du 18 mars 2016 fixant le modèle du formulaire « Certificat médical accident du travail-maladie professionnelle », l'arrêté du 22 octobre 2015 fixant le modèle du formulaire « Soins reçus à l'étranger - déclaration à compléter par l'assuré », l'arrêté du 1^{er} juillet 2016 fixant le modèle du formulaire « Protocole de soins » et l'arrêté du 30 octobre 2012 fixant le modèle du formulaire « Demande d'aide médicale de l'État ».

Ministère chargé de la Santé. Journal officiel du 15 janvier 2019, texte $n^{\circ}3$ (www.legifrance.gouv.fr – 1 p.).

Arrêté du 28 décembre 2018 fixant le modèle du formulaire « Demande d'accord préalable – assurances maladie, maternité ou accident du travail-maladie professionnelle ».

Ministère chargé de la Santé. Journal officiel du 15 janvier 2019, texte $n^{\circ}6$ (www.legifrance.gouv.fr – 1 p.).

Circulaire 23/2018 du 26 décembre 2018 relative au relèvement au 1^{er} janvier 2019 du plafond des salaires soumis à cotisations. *Caisse nationale de l'assurance maladie. (www.mediam.ext.cnamts.fr/ameli/cons/CIRCC).*

À la suite de la publication de l'arrêté du 11 décembre 2018 portant fixation du plafond de la Sécurité sociale pour 2019, cette circulaire présente les montants maximaux des prestations d'assurance accident du travail et maladie professionnelles applicables au 1er janvier 2019.

Tarification

Arrêté du 21 décembre 2018 fixant le modèle du formulaire « Demande d'admission à l'assurance volontaire individuelle accidents du travail et maladies professionnelles ».

Ministère chargé de de la Santé. Journal officiel du 15 janvier 2019, texte $n^{\circ}3$ (www.legifrance.gouv.fr – 1 p.).

Cet arrêté fixe le modèle du formulaire Cerfa à utiliser, par les professionnels libéraux, pour souscrire une assurance volontaire et individuelle contre le risque, accidents du travail et maladies professionnelles, moyennant le paiement d'une cotisation. Il s'agit du formulaire 11227*04. L'arrêté du 14 décembre 2015 fixant le modèle du formulaire « Demande d'admission à l'assurance volontaire individuelle accidents du travail et maladies professionnelles » est abrogé.

SITUATIONS PARTICULIÈRES DE TRAVAIL

Agriculture

Arrêté du 10 janvier 2019 portant fixation au titre de l'année 2019 des taux de cotisations dues au régime de l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles et de la part des cotisations affectées à chaque catégorie de dépenses de ce régime.

Ministère chargé de l'Agriculture. Journal officiel du 16 janvier 2019, texte $n^{\circ}25$ (www.legifrance.gouv.fr – 4 p.).

Ce texte fixe les taux de cotisations au régime de l'assurance obligatoire des salariés agricoles contre les accidents du travail et les maladies professionnelles (AT-MP) dues au titre de l'année 2019.

■ Fonction publique

Arrêté du 3 janvier 2019 fixant le nombre de sièges attribués aux organisations syndicales au sein de la commission chargée de donner des avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Ministère chargé des Armées. Journal officiel du 9 janvier 2019, Texte n° 6 (www.legifrance.gouv.fr - 1 p.).

Cet arrêté répartit, par organisation syndicale, les dix sièges dévolus aux représentants du personnel au sein de la commission chargée de donner des avis en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles, qui pourraient survenir aux agents civils du ministère de la Défense ou des établissements publics placés sous sa tutelle autres que les fonctionnaires (personnels à statut ouvrier et agents non titulaires).

Handicapés

Décret n° 2019-39 du 23 janvier 2019 relatif à la détermination des proportions minimale et maximale de travailleurs reconnus handicapés dans l'effectif salarié des entreprises adaptées, à la mise à disposition de ces travailleurs dans une autre entreprise. *Ministère chargé du Travail. Journal officiel du 25 janvier 2019, texte n°15 (www.legifrance.gouv.fr - 3 p.).*

Ce décret modifie le Code du travail pour préciser les conditions de la mise à disposition par les entreprises adaptées, de salariés handicapés auprès d'autres employeurs.

Il prévoit en particulier la possibilité de réaliser, auprès de l'entreprise utilisatrice, une prestation d'appui individualisée consistant à l'accompagnement de l'intégration de travailleurs handicapés et à l'adaptation de leur environnement de travail. Le texte fixe, par ailleurs, les proportions minimales et maximales de travailleurs handicapés dans l'effectif salarié, qui conditionne l'agrément des entreprises adaptées.

ORGANISATION-SANTÉ AU TRAVAIL

AGENCES EUROPÉENNES

Règlement (UE) 2019/126 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail (EU-OSHA) et abrogeant le règlement (CE) no 2062/94 du conseil.

Commission européenne. Journal officiel de l'Union européenne, n°L30 du 30 janvier 2019, pp. 58-73.

Ce règlement vient redéfinir plus précisément le rôle, les objectifs et les missions de l'Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail (EU-Osha), dans l'appui aux institutions et organes de l'Union européenne, aux États membres et aux partenaires

DROIT EN PRATIQUE

EXTRAITS DU JO

QUESTIONS-RÉPONSES

sociaux pour l'élaboration des politiques et la promotion du dialogue social. L'objectif est notamment d'assurer une meilleure complémentarité avec les missions de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail.

L'EU-Osha a ainsi notamment pour missions de:

- collecter et analyser des informations techniques, scientifiques et économiques concernant la sécurité et la santé
 sur le lieu de travail dans les États membres afin de recenser
 les risques et les bonnes pratiques, ainsi que les priorités et
 programmes nationaux existants et diffuser ces informations
 aux institutions et aux organes de l'Union, aux États membres,
 aux partenaires sociaux et aux autres acteurs impliqués dans
 le domaine de la sécurité et de la santé au travail;
- fournir des informations techniques, scientifiques et économiques sur les méthodes et outils destinés à réaliser des activités préventives en santé et sécurité au travail, recenser les bonnes pratiques et promouvoir les actions de prévention, en mettant l'accent, en particulier, sur les pratiques qui constituent des outils concrets permettant d'évaluer les risques pour la sécurité et la santé au travail, et de déterminer les mesures à prendre pour faire face à ces risques;
- mener des activités de sensibilisation et de communication et des campagnes sur les questions de sécurité et de santé au travail.

Le nouveau texte aligne également les procédures de nomination, la structure de direction et la gouvernance de l'Agence sur les dispositions de l'approche commune sur les agences décentralisées (déclaration commune du Parlement européen, du Conseil de l'Union européenne et de la Commission européenne du 19 juin 2012 sur les agences décentralisées).

Règlement (UE) 2019/127 du Parlement européen et du Conseil du 16 janvier 2019 instituant la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) et abrogeant le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil.

Commission européenne. Journal officiel de l'Union européeene, n°L30 du 30 janvier 2019, pp. 74-89.

Dans le prolongement du règlement européen (UE) 2019/126, ce règlement redéfinit également plus précisément le rôle, les objectifs et les missions de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de travail (Eurofound).

Cette institution a ainsi notamment pour missions:

- d'analyser les évolutions et fournir des analyses comparatives des politiques, des cadres institutionnels et des pratiques dans les États membres et, le cas échéant, dans d'autres pays;
- de collecter des données, au moyen notamment d'enquêtes, et analyser les tendances en ce qui concerne les conditions de vie et de travail, l'emploi et l'évolution du marché de travail;
- d'offrir des forums d'échange d'expériences et d'informations entre les gouvernements, les partenaires sociaux et les autres parties intéressées au niveau national.

La structure interne de l'institution est également modifiée.

RISQUES PSYCHOSOCIAUX

Harcèlement

Décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019 portant application des dispositions visant à supprimer les écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise et relatives à la lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail.

Ministère chargé du Travail. Journal officiel du 9 janvier 2019, texte n°12 (www.legifrance.gouv.fr – 10 p.).

L'article L. 1153-5-1 du Code du travail, dans sa rédaction issue de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, prévoit que les coordonnées des autorités et services compétents en matière de faits de harcèlement sexuel doivent être portées à la connaissance des salariés, des candidats à un recrutement ou des stagiaires, par tout moyen, dans les lieux de travail ainsi que dans les locaux ou à la porte des locaux où se fait l'embauche.

Ce décret vient définir la liste de ces services compétents en matière de faits de harcèlement sexuel dont les coordonnées doivent être notamment diffusées au personnel de l'entreprise. Il s'agit: du médecin du travail ou du service de santé au travail compétent pour l'établissement; de l'inspection du travail compétente ainsi que du nom de l'inspecteur compétent; du Défenseur des droits; du référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes dont la désignation est obligatoire, depuis le 1er janvier 2019, dans toute entreprise employant au moins deux cent cinquante salariés (article L. 1153-5-1 du Code du travail); ainsi que du référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes, désigné obligatoirement parmi les membres du Conseil économique et social lorsqu'il existe (article L. 2314-1 du Code du travail).

Le décret contient, par ailleurs, une série de mesures visant à préciser la méthodologie de calcul des indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et aux actions mises en œuvre pour les supprimer, ainsi que leurs modalités de publication.

RISQUES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES

RISQUE CHIMIQUE

Limitation d'emploi

Arrêté du 18 décembre 2018 relatif à la restriction d'utilisation et de mise sur le marché de certains bois traités.

Ministère chargé de l'Environnement. Journal officiel du 11 janvier 2019, texte $n^{\circ}3$ (www.legifrance.gouv.fr – 3 p.).

Cet arrêté pose l'interdiction de la mise sur le marché des bois traités avec certaines substances chimiques, en particulier la créosote, certaines huiles de créosote, les huiles de naphtalène, l'huile anthracénique, la créosote de bois, les distillats supérieurs de goudron de houille et les résidus d'extraction alcalins. Cette interdiction s'applique à tous les bois, importés ou non, et neufs ou d'occasion et quelle que soit la date à laquelle le traitement du bois a été effectué.

Des dérogations à l'interdiction sont cependant accordées pour les bois traités avec de la créosote, lorsqu'ils sont utilisés pour l'usage de traverses de chemins de fer ou en tant que poteaux électriques ou de télécommunications, dans certaines conditions.

L'arrêté précise également le traitement à appliquer aux déchets de bois traités.

Il abroge enfin l'arrêté du 7 août 1997 relatif aux limitations de mise sur le marché et d'emploi de certains produits contenant des substances dangereuses modifié par l'arrêté du 2 juin 2003.

DROIT EN PRATIQUE

EXTRAITS DU JO

QUESTIONS-RÉPONSES

RISQUES PHYSIQUES ET MÉCANIQUES

BTP

Signalisation

Arrêté du 12 décembre 2018 relatif à la modification de la signalisation routière.

Ministère chargé de l'Intérieur. Journal officiel du 9 janvier 2019, texte n°21 (www.legifrance.gouv.fr – 20 p.).

Cet arrêté modifie notamment la 8° partie de l'instruction interministérielle du 22 octobre 1963 sur la signalisation routière qui contient des dispositions sur la signalisation temporaire des chantiers installés sur route ouverte à la circulation, afin de garantir la sécurité des travailleurs.

Les nouvelles prescriptions concernent notamment la façon dont est organisée la limitation dégressive de vitesse en zone d'approche du chantier lorsque la vitesse maximale autorisée avant travaux était de 80 km/h ainsi que le choix de la limitation de vitesse finale aux abords des chantiers fixes installés sur routes à chaussées séparées. L'arrêté prévoit également la possibilité d'une signalisation mixte pour les chantiers installés sur routes à chaussées séparées où la vitesse maximale autorisée est supérieure ou égale à 70 km/h. Cette signalisation mixte consiste à associer sur des supports différents, la signalisation traditionnelle par panneaux à la signalisation lumineuse (article 133 de l'instruction ministérielle).

Il permet, enfin, l'utilisation de dispositifs occultables (panneaux sur support pivotant, biseaux rabattables) pour la neutralisation de voies et supprime l'assimilation des chantiers progressant par bonds successifs sur routes à chaussées séparées, à des chantiers mobiles (article 131 de l'instruction ministérielle). Ces chantiers, progressant par bonds successifs et opérant au moins un déplacement par demi-journée, ne seront plus assimilés à des chantiers mobiles que lorsqu'ils seront réalisés sur des routes bidirectionnelles.

Installations électriques-matériel électrique

Arrêté du 18 janvier 2019 relatif au titre professionnel de technicien d'après-vente en électroménager et audiovisuel à domicile. Ministère chargé du Travail. Journal officiel du 25 janvier 2019, texte n°19 (www.legifrance.gouv.fr – 3 p).

Cet arrêté porte révision du titre professionnel de technicien de maintenance en multimédia et électrodomestique. Il en présente le référentiel d'emploi ainsi que les capacités attestées pour le technicien qui en est titulaire. Il rappelle en outre que l'exercice de l'activité de maintenance des appareils électroménagers et audio-visuels nécessite une habilitation électrique de niveau BR délivrée par l'employeur.

RISQUE ROUTIER / TRANSPORT

Instruction interministérielle n° DGT/CT3/ DSR/BPAL/2018/281 du 17 décembre 2018 relative à la prévention du risque routier professionnel.

Ministère chargé du Travail. Bulletin officiel du ministère du Travail n°2019/1 du 30 janvier 2019, pp. 1-8.

Le comité interministériel de la Sécurité routière du 9 janvier 2018 a posé comme objectif de mobiliser le plus grand nombre possible de citoyens et d'acteurs de la vie publique, en faveur de la sécurité routière, et en particulier d'impliquer davantage les partenaires sociaux dans la prévention et la sensibilisation du risque routier professionnel, et plus spécialement au sein des branches qui font l'objet d'une forte accidentalité routière. Dans ce contexte, cette instruction présente le plan d'action qui est déployé au niveau national et local afin de mobiliser les représentants des branches professionnelles et les entreprises à la prévention de ce risque.

Le plan s'appuie sur deux axes essentiels.

Le premier consiste en la production régulière d'indicateurs de surveillance du risque à partir de l'exploitation des données de l'Assurance maladie-risques professionnels (nombre d'accidents de missions et de trajet, nombre de victimes, taux de fréquence notamment...) pour identifier les secteurs d'activité à mobiliser et cibler les branches professionnelles.

La deuxième mesure du plan doit conduire à la définition d'une stratégie de mobilisation des acteurs des branches professionnelles à privilégier.

Les secteurs d'activité à mobiliser prioritairement, ayant été identifiés, sont le transport routier de marchandises et de voyageurs, le bâtiment et travaux publics (BTP), le secteur du travail temporaire ainsi que des secteurs tout autant exposés mais qui se sont moins investis sur la thématique comme l'aide et soin à domicile, la restauration rapide et la propreté.

Au vu de ces éléments, l'instruction préconise notamment:

- d'encourager, en concertation avec les représentants locaux des branches professionnelles, des actions de sensibilisation à l'attention des chefs d'entreprise et salariés des secteurs d'activité identifiés comme prioritaires au niveau national;
- d'impliquer les services de santé au travail en proposant systématiquement l'inscription du risque routier professionnel dans les priorités des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens;
- de coordonner les actions envisagées et de définir des actions de sensibilisation et de prévention communes entre les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), les caisses régionales de l'Assurance maladie-risques professionnels et les préfectures de département;
- de constituer un groupe de travail, dans chaque région, réunissant le référent risque routier préalablement désigné par la Direccte, les coordinateurs de sécurité routière de chaque département et l'ingénieur conseil en charge du risque routier à la Caisse régionale de l'Assurance maladie-risques professionnels afin de piloter la mise en œuvre des actions déclinées au niveau local;
- d'informer le niveau central (Direction de la sécurité routière et Direction générale du travail) des actions menées sur le terrain, en matière de prévention du risque routier professionnel, afin de faciliter le recensement et la diffusion des bonnes pratiques.

Enfin, l'instruction rappelle et décrit le rôle des différentes instances qui participent à la politique de prévention du risque professionnel ainsi que les obligations qui incombent aux employeurs en la matière.

■ Transport de matières dangereuses

Arrêté du 21 décembre 2018 portant modification de l'arrêté d'agrément de l'ACI pour ce qui concerne des matériels destinés au transport de marchandises dangereuses par voies terrestres et maritime.

Ministère chargé de l'Environnement. Journal officiel du 3 janvier 2019, texte $n^{\circ}3$, 1 p.

RETOUR SUR...
À LA LOUPE
EXTRAITS DU JO
QUESTIONS-RÉPONSES

LES THÈMES DES QUESTIONS présentées ici sont extraits des assistances assurées par les experts de l'INRS. Les réponses apportées sont données à titre indicatif et ont pour objectif de fournir des éléments d'information. Elles ne pourraient, en aucun cas, être considérées comme des textes de référence.

TMS et échauffements

Je souhaite proposer à mes salariés des exercices physiques en début de poste. Est-ce une solution pour réduire les risques de troubles musculosquelettiques (TMS)?

RÉPONSE À ce jour, peu d'évaluations des programmes d'exercices physiques ont montré la preuve de leur efficacité pour prévenir la survenue de TMS. L'INRS a analysé leur pertinence et leur place dans la prévention sur la base d'un état des lieux des techniques proposées. Les expériences de terrain ont surtout été évaluées dans le secteur tertiaire où les tâches physiques réalisées sont très légères. Il est vrai que peu d'études ont été menées dans les secteurs professionnels à forte charge physique.

Il en ressort cependant un manque de preuves sur l'efficacité de ces mesures pour prévenir les TMS, excepté pour des personnes souffrant de douleurs dans la région du cou et des épaules et qui ont un travail de bureau sédentaire, ainsi que pour celles souffrant de lombalgies, dans certaines conditions. Des effets bénéfiques sont toutefois à noter sur la mise en route physique et mentale, et le renforcement du collectif.

Il est donc essentiel de rappeler l'importance de la prévention collective et de l'encadrement médical par les services de santé au travail. Des pratiques telles que les échauffements, le renforcement musculaire ou les étirements ne doivent jamais constituer l'unique approche de prévention des risques professionnels, sans remise en question de la conception des postes et des modes d'organisation du travail. Elles ne sont d'ailleurs pas sans risque et doivent être replacées au cœur de la démarche de prévention, en complément d'actions de prévention collective, sans s'y substituer.

Analyser les situations de travail pour les améliorer, réfléchir aux raisons qui motiveraient la mise en place de ce type de programme, en partager les objectifs et les modalités de mise en œuvre avec l'ensemble des acteurs de l'entreprise (direction, représentants du personnel, préventeurs, service de santé au travail...) sont des prérequis incontournables.

Risque explosion

Qu'est-ce que le zonage Atex?



RÉPONSE

Le zonage Atex consiste à cartographier un lieu de travail en délimitant et en hiérarchisant les zones où peuvent se former des atmosphères explosives. L'identification de ces zones (bâtiment, local, poste de travail) est de la responsabilité de l'employeur. Elle permet ensuite de réaliser l'adéquation de l'ensemble du matériel, électrique et non électrique, avec le type de zone. Ce processus fait pleinement partie de la démarche d'évaluation du risque Atex en entreprise imposée à l'employeur par le Code du travail.

Pour réaliser son zonage, l'employeur peut s'appuyer sur des compétences internes ou externes, si nécessaire. Le classement des zones à risque d'explosion correspond à une réalité terrain de présence d'un produit combustible dans l'atmosphère de travail, notamment en fonction de ses conditions de mise en œuvre. Les publications de l'INRS et des organisations professionnelles sur le sujet sont aujourd'hui nombreuses et peuvent permettre aux entreprises de réaliser l'essentiel du travail par elles-mêmes. En cas de doute, se faire accompagner par un prestataire spécialisé peut être opportun. Par ailleurs, comme

pour toute évaluation de risque, une mise à jour régulière est nécessaire

Les locaux ou emplacements concernés doivent être signalés à l'aide du pictogramme réalementaire.

Les zones définies par la réglementation Atex sont les suivantes :

- zone 0 (gaz et vapeurs) ou zone 20 (poussières) : l'atmosphère explosive est présente en permanence ou pendant de longues périodes en fonctionnement normal;
- zone 1 (gaz et vapeurs) ou zone 21 (poussières): l'atmosphère explosive est présente occasionnellement en fonctionnement normal;
- zone 2 (gaz et vapeurs) ou zone 22 (poussières): l'atmosphère explosive est présente accidentellement, en cas de dysfonctionnement ou de courte durée.

En zone 0 ou 20, il convient d'utiliser du matériel de catégorie 1; en zone 1 ou 21 du matériel de catégorie 2 (ou 1); en zone 2 ou 22 du matériel de catégorie 3 (ou 2 ou 1). Ces catégories correspondent aux niveaux de sécurité exigés pour les matériels, qui doivent être identifiés par un marquage spécifique. ■



Journée de réflexion

Économie circulaire en 2040

Quels impacts en santé et sécurité au travail? Quelle prévention?



Dans un contexte environnemental de plus en plus préoccupant, ONG, pouvoirs publics et entreprises cherchent la voie d'une économie plus sobre. L'économie circulaire est un modèle économique qui a pour ambition de répondre à cette préoccupation en transformant les modes de production et de consommation.

L'INRS s'est entouré de partenaires pour explorer les futurs possibles de l'économie circulaire à l'horizon 2040 et identifier les enjeux de santé et sécurité au travail. Les résultats de cette réflexion seront présentés lors de cette journée.



MERCREDI 17 AVRIL 2019

AU CONSEIL ÉCONOMIQUE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL Conseil Économique social et environnemental 9 place d'Iéna 75016 Paris

Inscription: www.inrs-economiecirculaire2040.fr Contact: economiecirculaire2040@inrs.fr

Colloque



r Bruitet vibrations au travail

9.10.11 avril 2019

Nancy - France



Informations et inscription:

www.inrs-bvt2019.fr

Colloque organisé par l'Institut national de recherche et de sécurité